

**Porteur du projet**

**SCCV DIJON**

Route d'Ahuy  
RA, 27 rue Elsa Triolet  
21000 Dijon



Février 2024

## SOMMAIRE

1. Présentation et contexte de l'étude .....	1
2. Etude Faune & Flore .....	2
2.1. Méthode de l'étude .....	2
2.1.1. Zone d'étude .....	2
2.1.2. Bibliographie .....	3
2.1.3. Inventaires de terrain .....	3
2.1.4. Date des inventaires et conditions météorologiques.....	9
2.2. Résultats.....	10
2.2.1. Recherche bibliographique – Contexte écologique local .....	10
2.2.2. Présentation des résultats.....	13
2.3. Analyse des impacts.....	60
2.3.1. Méthodologie de l'analyse.....	60
2.3.2. Synthèse des impacts .....	67
2.4. Mesures ERC.....	68
2.5. Impacts résiduels .....	71
3. Conclusion .....	74
4. Bibliographie .....	75

**Liste des figures**

Figure 1 - Localisation du projet sur orthophotoplan .....	1
Figure 2 - Localisation du projet sur fond IGN .....	1
Figure 3 - Périmètre d'étude rapproché .....	2
Figure 4 - Périmètre d'étude éloigné .....	2
Figure 5 - Localisation du transect d'écoute avifaune .....	3
Figure 6 - Marquage d'un arbre à enjeux .....	4
Figure 7 - Localisation des transects et points d'écoutes chiroptères .....	5
Figure 8 - Localisation des plaques reptiles .....	6
Figure 9 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné .....	12
Figure 10 - Photographies aériennes anciennes (source : remonterletemps.fr) .....	13
Figure 11 - Répartition des habitats sur site .....	14
Figure 12 - A gauche un jardin d'habitation, à droite la zone en taillis .....	16
Figure 13 - Localisation des arbres à enjeux .....	17
Figure 14 - Localisation des cantons et passages avifaunistiques .....	22
Figure 15 - Activité chiroptérologique au printemps .....	34
Figure 16 - Activité chiroptérologique en été .....	35
Figure 17 - Activité chiroptérologique à l'automne .....	36
Figure 18 - Synthèse des enjeux chiroptères .....	37
Figure 19 - Localisation des contacts avec les amphibiens .....	40
Figure 20 - Localisation des reptiles observés au sein du site d'étude .....	43
Figure 21 - Localisation des odonates et orthoptères observés sur site .....	49
Figure 22 - Localisation des rhopalocères et zygènes observés au sein du site d'étude .....	50
Figure 23 - Localisation des contacts avec l'Ecureuil roux au cours des inventaires 2023 .....	56
Figure 24 - Localisation des autres espèces recensées au sein du site d'étude .....	58
Figure 25 - Localisation des corridors écologiques en lien avec le site .....	59
Figure 26 - Plan de masse des aménagements avant la démarche ERC .....	61
Figure 27 - Localisation des arbres remarquables vis-à-vis du plan topographique .....	63

**Liste des tableaux**

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales. ....	6
Tableau 2 - Dates des inventaires 2023 (hors chauves-souris) et les conditions météorologiques .....	9
Tableau 3 - Dates de prospection des chauves-souris .....	9
Tableau 4 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet .....	12
Tableau 5 - Synthèse des arbres marqués .....	16
Tableau 6 - Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de la zone d'étude .....	19
Tableau 7 - Liste des espèces de la bibliographie aux statuts de conservation sensibles .....	24
Tableau 8 - résultats des écoutes chiroptères .....	33
Tableau 9 - Statut des chiroptères présents sur la zone d'étude .....	37
Tableau 10 - Synthèse des espèces mentionnées dans la bibliographie sur Dijon et ses communes limitrophes .....	38
Tableau 11 - Liste des espèces d'amphibiens au sein du périmètre rapproché .....	39
Tableau 12 - Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie .....	41
Tableau 13 - Liste des reptiles observés au sein du site d'étude .....	42
Tableau 14 - Liste des reptiles recensés dans la bibliographie .....	45
Tableau 15 - Liste de l'entomofaune observée au sein du site d'étude .....	47
Tableau 16 - Synthèse des enjeux .....	59
Tableau 17 - Synthèse des impacts du projet .....	67
Tableau 18 - Synthèse des mesures ERC proposées dans le cadre du projet d'écoquartier à Dijon (21) .....	71



## GLOSSAIRE

**Convention de Berne** (ou Convention sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe) : Traité signé en 1979, il met l'accent sur la conservation des espèces menacées, la notion d'habitat naturel et sur la coopération entre les Etats signataires.

Cette convention définit trois annexes selon le statut des espèces concernées :

L'**annexe I** et l'**annexe II** répertorient les espèces de la flore et de la faune qui font l'objet d'interdictions d'exploitation et de dégradation,

L'**annexe III** liste quant à elle les espèces de la faune sauvage pour lesquelles une exploitation est autorisée mais réglementée (ex : périodes d'exploitation, techniques de capture sélectives...).

**Convention de Bonn** : Cette convention, signée en 1979 à Bonn, vise à protéger à l'échelle mondiale les espèces migratrices de la faune sauvage, c'est-à-dire les espèces dont une partie de la population migre au-delà d'une limite nationale pour une partie de l'année.

L'**annexe I** de cette convention impose la stricte protection d'une liste d'espèces qui sont considérées comme étant en danger.

L'**annexe II** impose quant à elle la mise en place de mesures permettant l'amélioration de l'état de conservation défavorable d'une liste d'espèces ainsi que des mesures de gestion.

**Convention de Washington** : « Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (CITES). Cette convention régleme le commerce international des espèces et de tout produit dérivé pour s'assurer la survie de celles-ci.

**CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) : instance de spécialistes, placée auprès du préfet de région et du président du conseil régional, qui peut être consultée pour des questions relatives à la connaissance, la conservation et la gestion du patrimoine naturel régional.

**Déterminant de ZNIEFF** : Des espèces sont dites « déterminantes de ZNIEFF » car font parties d'une liste d'espèces à forte valeur patrimoniale élaborée à partir de critères tels que le statut légal des espèces et un ensemble de critères écologiques (rareté, degré de menace, endémisme...). Leur présence justifie la désignation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

**Directive « Habitats »** : Directive n°92/43/CEE du Conseil du 21/05/92 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (JOCE du 22/07/92)

**Annexe I** : Définition des habitats d'intérêt européen (certains classés prioritaires) qui induisent par leur présence la désignation de ZSC (Zones Spéciales de Conservation)

**Annexe II** : Définition des espèces d'intérêt européen (certaines classées prioritaires) qui imposent la désignation de ZSC par leur présence

**Annexe IV** : Définit les espèces animales et végétales devant faire l'objet de mesures de protection stricte

**Annexe V** : Cette annexe définit les espèces dont le prélèvement sous quelque forme que ce soit est réglementé (cueillette, chasse, ...).

**Directive « Oiseaux »** : Directive n°2009/147/CE remplaçant la directive n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

**Annexe I** : Définit les espèces d'oiseaux qui font l'objet d'une protection spéciale et qui induisent la création de ZPS (Zones de Protection Spéciales).

**Annexe II** : Regroupe les espèces d'oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces.

**1<sup>ère</sup> partie** : les 24 espèces faisant parties de ce sous-chapitre peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive Oiseaux.



**2<sup>ème</sup> partie** : les 48 espèces de ce sous-chapitre ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.

**INPN** (Inventaire National du Patrimoine Naturel) : organisme gérant et diffusant en ligne les informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin en France métropolitaine et en outre-mer.

**Liste Rouge Européenne, Liste Rouge Mondiale, Liste Rouge Nationale, Liste Rouge Régionale** : Ces listes identifient les degrés de menace pesant sur des espèces de la faune et de la flore à différentes échelles de territoires (voir définition « UICN »).

**RE** : Espèce disparue

Espèces menacées de disparition :

**CR** : En danger critique

**EN** : En danger

**VU** : Vulnérable

Autre catégorie :

**NT** : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

**NA** : non applicable (espèce non soumise à évaluation car **(a)** introduite après l'année 1500, **(b)** présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, **(c)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou **(d)** régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

**NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste Rouge).

**LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : association ayant pour *leitmotiv* la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent. Elle réalise de nombreuses actions de sensibilisation, de collecte de données... avec ses membres, abonnés, donateurs et tout bénévole souhaitant participer.

**Protection Nationale** : Réglementation nationale fixant la liste des espèces protégées sur tout le territoire français. Les espèces faisant l'objet de cette protection le sont intégralement par la législation française au titre de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et du décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977.

**Protection Régionale** : Réglementation régionale fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire concerné. Cette protection a même valeur que la protection nationale.

**Réseaux Natura 2000** : Définition du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie : « Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques ».

Ces sites naturels sont ceux définis via les Directives Oiseaux et Habitats : les ZSC et ZPS.

**Statut de conservation** : Statut informant du degré de menace pesant sur l'espèce concernée (information fournie par les listes rouges établies par l'UICN).

**Statut de protection** : C'est un statut réglementaire qui confère à une espèce une protection stricte (tant sur les individus même que sur leurs habitats de vie). Il interdit toute atteinte à

l'espèce visée (destruction, capture). Un dossier de demande de dérogation doit être établi si toute atteinte ne peut être évitée dans le cadre d'un projet.

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature. C'est une Organisation Non Gouvernementale mondiale consacrée à la cause de la conservation de la nature.

Elle définit plusieurs degrés de risque pour les espèces de la faune et de la flore qui sont détaillées dans les « Listes Rouges » mondiales, européennes, nationales et régionales.

		Flore (ou habitats naturels si spécifiés)	Faune			
			Avifaune	Mammière	Amphibiens /Reptiles	Entomofaune
Statuts de protection*	PN <sup>1</sup>	1995	1981-1999 2009	2007	2007	2007
	DH DO	1992, annexes I (flore et habitats naturels), II et IV	1979, annexe I	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV	1992, annexes II et IV
	C. Berne C. Bonn		1979	1979	1979	1979
	C. Wash	1973	1973	1973	1973	1973
Statuts de conservation*	LRN <sup>2</sup>	1995	1999/2008	1994/2009	1994/2008	1994
	LRM			1996	1996	1996
	LRE		2004			2010
	LRR	2007	2007	2007	2007	2007
	DZ <sup>3</sup>	2009, flore et habitats naturels	2009	2009	2009	2009

Tableau 1 - Récapitulatif de tous les statuts de protection et de conservation existants par groupe d'espèce aux échelles nationales et internationales.

<sup>1</sup> PN : Protection Nationale ; PR : Protection Régionale ; DH : Directive « Habitats » ; DO : Directive « Oiseaux » ; C. Berne/Bonn : Convention de Bern/Bonn ; C. Wash : Convention de Washington

<sup>2</sup> LRN, LRM, LRE, LRR réciproquement Liste Rouge Nationale, Mondiale, Européenne, Régionale

<sup>3</sup> DZ : Déterminant ZNIEFF



## 1. PRESENTATION ET CONTEXTE DE L'ETUDE

La société SCCV Dijon projette l'aménagement de logements individuels et collectifs le long de la route d'Ahuy à Dijon (21).



Figure 1 - Localisation du projet sur orthophotoplan

Le projet, qui s'étend sur près de 3 ha, se trouve en rive droite du cours d'eau le Suzon (cf. figure 2 ci-contre).

En amont des travaux, il a été sollicité une étude faune flore habitats sur 4 saisons.

C'est pourquoi des inventaires faunistiques et floristiques ont été réalisés en 2023. Les résultats issus de ces inventaires sont présentés dans ce document et analysés d'après le projet tel qu'il est envisagé à la date de rédaction de ce rapport.

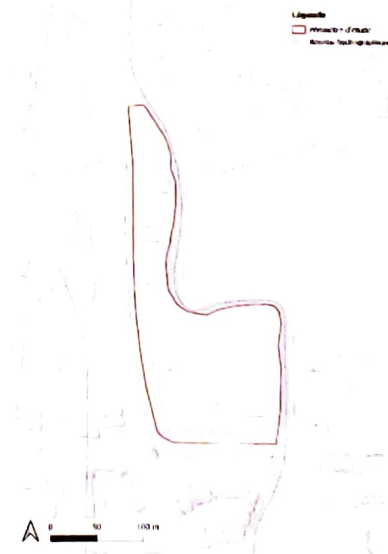


Figure 2 - Localisation du projet sur fond IGN

## 2. ETUDE FAUNE & FLORE

### 2.1. METHODE DE L'ETUDE

#### 2.1.1. ZONE D'ETUDE

Le site d'étude se trouve donc à l'ouest du Suzon, cours d'eau qui traverse du nord au sud la ville de Dijon.

Il est composé d'habitations occupées, de potagers, d'anciennes zones de stockage de déchets actuellement en friche, mais également d'espaces de promenade au sein desquels de vieux fruitiers se maintiennent.

Trois zonages d'étude ont été définis autour de ce projet pour analyser les données de façon cohérente :

- 1 périmètre strict : il correspond aux limites strictes de la zone envisagée pour l'implantation du projet (délimitation rouge sur fig. ci-contre). Les données analysées sont notamment celles issues de l'étude de terrain ;
- 1 périmètre rapproché : il comprend une zone tampon d'environ 50m de part et d'autre du site (périmètre jaune sur la carte ci-contre) ;



Figure 3 - Périmètre d'étude rapproché

- 1 périmètre éloigné d'environ 5 km de rayon. Celui-ci a pour but de prendre en compte les espèces observées au sein des périmètres d'inventaire et de protection voisins (cf. tableau 4 pl2), et du fait de leur forte capacité de déplacement (oiseaux, chauves-souris, ...), elles pourraient être amenées à utiliser le site d'étude au cours de leurs déplacements.

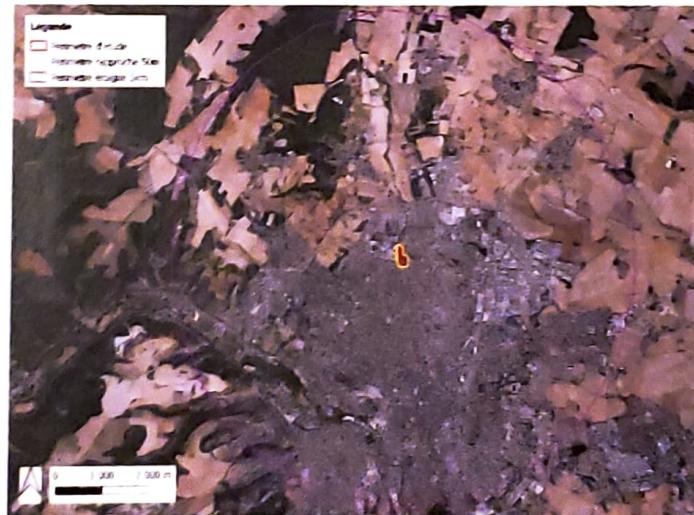


Figure 4 - Périmètre d'étude éloigné



## 2.1.2. BIBLIOGRAPHIE

Avant toute intervention sur le terrain, il est nécessaire de rechercher les informations existantes sur le secteur d'étude et son environnement (son historique, les types d'habitats avoisinants, les espèces déjà contactées sur site et aux alentours, ...) afin d'y appréhender au mieux les enjeux. Pour cela, les bases de données Nature ont été consultées : Sigogne, DREAL Bourgogne-Franche-Comté, les opérateurs des zones Natura 2000 se trouvant à proximité du projet, etc. Sont également analysées dans ce document les données issues d'une étude menée par un Collectif composé notamment de riverains, qui ont accumulées un certain nombre d'observations naturalistes au fil des années.

Le recueil de ces données permet de comprendre le contexte environnemental du secteur d'étude et son potentiel écologique : les espèces présentes et potentielles, les habitats à enjeux, la présence de continuités écologiques, etc.

## 2.1.3. INVENTAIRES DE TERRAIN

### 2.1.3.1. Analyse de la flore / des habitats

Tous les milieux présents dans l'emprise du projet ont été prospectés. Y ont été relevées toutes les plantes supérieures (ptéridophytes et spermatophytes) terrestres.

### 2.1.3.2. Analyse de la faune

Dans la suite de ce document sont présentés les protocoles d'inventaire qui ont été mis en œuvre pour les taxons les plus représentatifs de la faune locale : oiseaux (avifaune), reptiles (herpétofaune), amphibiens (batrachofaune), insectes (entomofaune) et mammifères dont les chauves-souris.

- **Avifaune**

La méthode de prospection pour cette catégorie d'espèces correspond notamment à des écoutes des chants.

Elle a été réalisée suivant la méthode dite des « IKA », c'est-à-dire des Indices Kilométriques d'Abondance. Ils ont pour but de recenser tout chant lors d'écoutes réparties le long d'un transect représentatif des habitats composant le site d'étude. Cet indice est utilisé le plus souvent dans le cas d'études qui présentent une certaine linéarité.

Ce qui est le cas de la zone d'étude.

Le transect est parcouru à allure lente (2 à 3 km/h) et tous les chants entendus pendant ce temps sont géoréférencés.

Toute observation à vue lors de ces écoutes est aussi relevée.



Figure 5 - Localisation du transect d'écoute avifaune

Plusieurs passages ont été réalisés dans l'année afin de pouvoir contacter les nicheurs précoces, de pleine saison, les nicheurs tardifs, les espèces en halte migratoire et en hivernage (cf. Dates des inventaires 2023 en tableau 2 p9).

Les conditions d'observation les plus favorables correspondent à des journées exemptes de pluies fortes et de vents violents et où les dérangements sont minimum.

Les prospections se font du lever du soleil jusqu'en milieu de matinée (10h maximum) pour les espèces diurnes. Certaines écoutes se font quant à elles en fin de journée pour contacter les espèces crépusculaires et nocturnes.

- **Chauves-souris**

Plusieurs suivis ont été réalisés par le BE Explore Environnement.

#### **Repérage des arbres**

L'ensemble des arbres de la zone d'étude a été inspecté afin d'estimer les cavités potentiellement favorables à la faune arboricole.

Tous les arbres favorables ont été référencés de la façon suivante : Point / Essence / Type / Diamètre(cm) / Nombre / Hauteur (m) / Intérêt / Commentaire

Ils ont été pointés au GPS et marqués afin de les retrouver facilement.



Figure 6 - Marquage d'un arbre à enjeux

#### **Prospections au détecteur d'ultrasons**

Les prospections ont eu lieu la nuit et ont pris la forme de 4 points d'écoute de 15min et d'un transect pédestre (transect illustré en figure 7 p5).

L'équipement utilisé pour l'identification des espèces comporte un détecteur d'ultrasons Pettersson D240X (utilisé en modes hétérodyne et expansion de temps) couplé à un enregistreur numérique et le logiciel BatSound V.3.3. (Identification des enregistrements).

#### **Analyse des résultats et définition des enjeux**

L'activité des chiroptères est exprimée en contact par unité de temps pour chaque espèce. Les résultats ainsi obtenus sont classés en 4 catégories ce qui permet d'identifier les zones à enjeux pour chaque groupe d'espèce :

- 0 à 20 contacts / heure : activité faible ;
- 20 à 60 contacts / heure : activité moyenne ;
- 60 à 120 contacts / heure : activité forte ;
- 120 contacts / heure : activité très forte.

La définition des secteurs à enjeux se base sur plusieurs critères :

- Les statuts de protection et de menaces de l'espèce ;
- Les données d'activité ;
- L'utilisation du site par l'espèce ;
- Les habitats nécessaires à l'espèce ;
- Les éléments du paysage.





Figure 7 - Localisation des transects et points d'écoutes chiroptères

**Conditions nécessaires :**

Les chauves-souris s'activent lors de soirées peu venteuses, non pluvieuses, et lorsque les températures sont clémentes (supérieures à 15°C environ). C'est en première partie de ces soirées que se font les inventaires : environ 30 min après le coucher du soleil et pendant trois heures maximum (un pic d'activité est observé les deux premières heures de la nuit, il correspond à la dispersion des colonies et à la période d'alimentation).

• **Reptiles**

Les reptiles sont des espèces dites « discrètes » et donc difficilement observables. Il est nécessaire d'assembler un maximum de paramètres favorables pour s'assurer de tendre vers l'exhaustivité lors des prospections.

La méthode adoptée pour ce taxon a consisté à visiter des sites attractifs : des fissures, des murets exposés au soleil en début de matinée, des tas de bois pouvant servir de gîte, les lisières de forêts, bordures de haies...

Pour aider à la recherche de ces espèces, il peut également être disposé en périphérie du site des plaques aidant les reptiles à accélérer le réchauffement de leur métabolisme : ils s'y camouflent aisément en début et fin de journée. Deux plaques ont été installées dans le cadre de cette étude, comme le montre la carte ci-dessous.

La recherche a tout de même été active, et chaque abri potentiel a été visité pour vérifier la présence ou non des reptiles. Tout indice démontrant la présence de ce taxon est aussi relevé : les mues, si elles sont en bon état, peuvent permettre une identification de l'espèce.

La prospection se fait dans des conditions favorables (Vacher J-P. & Geniez M. (coords), 2010) : en début de matinée au moment où les températures ne sont pas encore trop élevées pour pouvoir observer les reptiles en insolation, et en absence de précipitation et de vent fort.



Figure 8 - Localisation des plaques reptiles



- **Amphibiens**

La plupart des amphibiens adoptent un mode de vie biphasique avec une phase terrestre et une phase aquatique. La reproduction a lieu au printemps (pic de mars à juin) dans des mares, étangs, ornières, fossés... La larve est aquatique et, après métamorphose, le juvénile poursuit sa croissance en milieu terrestre. Une fois la reproduction achevée, les adultes retournent dans leur site d'estive et d'hivernage (bois, forêt, haie...). Certains peuvent passer l'hiver dans la mare.

**Méthode :**

Il existe différentes méthodes d'inventaire pour ces espèces. Leur dépendance aux milieux aquatiques conditionne la localisation des inventaires. Ci-dessous sont présentées quelques-unes de ces techniques :

- l'observation visuelle directe de jour s'adapte aux amphibiens diurnes type grenouilles vertes. Cette technique permet d'observer les adultes et pontes et de réaliser un inventaire qualitatif,
- l'écoute du chant des mâles reproducteurs de certaines espèces se fait plutôt à la tombée de la nuit. C'est aussi une technique permettant un inventaire qualitatif,
- l'observation nocturne à la lampe torche en marchant autour d'un plan d'eau est une technique efficace si l'eau y est claire, et si les conditions de prospection sont bonnes (conditions humides et chaudes, température de nuit d'environ 6°C). Les données relevées permettent la réalisation d'inventaires qualitatifs et semi-quantitatifs,
- le parcours de transect permet de relever tout contact auditif et visuel dans le cadre de milieux linéaires.

Vu la composition du site et de ses abords, l'expertise s'est basée principalement sur des écoutes nocturnes le long du transect suivi pour l'avifaune. Des recherches à vue ont été menées auprès des flaques et rétention d'eau (en fin de printemps) dans le lit mineur du Suzon ainsi qu'en direction des chants.

**Conditions nécessaires :**

La période d'observation est variable selon les espèces et s'étale de la fin de l'hiver à l'été (optimum de mars à juin). Les migrations pré-nuptiales démarrent dès fin février au moment des premiers réchauffements du climat (temps doux et humide).

- **Insectes**

Les investigations sur l'entomofaune cherchent à évaluer la diversité spécifique des milieux en présence, la qualité des populations, la valeur patrimoniale des espèces et leur sensibilité vis-à-vis du projet.

Trois groupes d'espèces d'insectes font habituellement l'objet de prospections, du fait de leur caractère patrimonial et/ou déterminant pour caractériser le milieu dans lequel ils sont observés. Ont ainsi été inventoriés les lépidoptères rhopalocères (papillons « de jour »), les orthoptères (grillons, criquets, sauterelles) et les odonates (libellules et demoiselles).

**Lépidoptères :**

Les lépidoptères font l'objet d'un inventaire s'approchant de l'exhaustivité pour les papillons de jour (rhopalocères). Pour les papillons de nuit, seules les espèces réglementaires sont recherchées (Lépidoptères hétérocères).

Les lépidoptères rhopalocères sont un groupe d'insectes particulièrement exigeant, puisqu'un grand nombre d'espèces est lié à une ou plusieurs plantes hôtes exclusives, sur lesquelles sont pondus les œufs et se développent les chenilles. Néanmoins, la présence des plantes hôtes ne

suffit pas à assurer la présence des papillons, la structure de la végétation a souvent une grande importance (surtout pour les œufs et les chenilles).

Pour les lépidoptères hétérocères (dits les "papillons de nuit"), une recherche à vue des espèces protégées a été réalisée.

#### **Odonates (ordre comprenant les libellules et demoiselles) :**

Les libellules sont strictement dépendantes des milieux aquatiques, du moins pour la ponte des œufs et la phase larvaire, qui peut durer plusieurs années selon les espèces.

La qualité de l'eau (oxygénation, turbidité, pH, température...) mais aussi la végétalisation et la dynamique (eau courante, stagnante, mare temporaire...) conditionnent les cortèges d'espèces de libellules. Les libellules sont en conséquence de bons indicateurs pour les milieux aquatiques.

#### **Orthoptères :**

Ce groupe est un très bon indicateur de la structure végétale et des conditions édaphiques en général. A l'inverse des papillons, ils ne sont pas liés à des plantes hôtes, ce sont des phytophages à large spectre. Ce groupe est très réactif aux changements de l'environnement.

#### **Coléoptères saproxyliques :**

Il a été notamment recherché le Lucane cerf-volant, qui est une espèce d'intérêt patrimonial strictement protégé qui apprécie les bois morts, dépérissant. Cette espèce peut être observée au crépuscule en fin de printemps/été.

#### **Méthode de prospection :**

Les observations se font notamment de jour (sauf pour le Lucane), dans des conditions ensoleillées, chaudes (>14 degrés) et surtout par vent limité (<30 km/h). La détermination des insectes se fait à vue pour la majorité d'entre eux.

Il a été porté un effort tout particulier aux preuves de reproduction afin de distinguer les insectes « visiteurs » des insectes effectivement reproducteurs sur le site. Pour cela, les preuves directes (oviposition, œufs, chenilles et chrysalides) mais également indirectes (présence des plantes-hôtes) ont été recherchées.

La période de prospection débute au plus tôt en avril-mai et se termine habituellement en septembre.

#### **• Mammifères hors chauves-souris**

Les prospections diurnes et crépusculaires pour les autres espèces ont permis de parcourir le secteur d'étude afin de localiser les zones les plus favorables aux mammifères (gîtes, corridors, territoires de chasse...) et d'identifier d'éventuels enjeux. Au cours de ces repérages, ont été consignées toutes les observations directes ou indirectes (traces et indices) se rapportant aux mammifères sauvages.



#### 2.1.4. DATE DES INVENTAIRES ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Tableau 2 - Dates des inventaires 2023 (hors chauves-souris) et les conditions météorologiques

Année	Mois	Jour	Oiseaux	Oiseaux nocturnes	Reptiles	Amphibiens	Insectes
2023	Février	14	X				
	Avril	4		X		X	X
		5	X		X		X
	Mai	4		X		X	X
		5	X		X		
	Juin	7		X		X	X
		9	X		X		
	Juillet	27					X
Octobre	11	X					

Année	Mois	Jour	Conditions météorologiques
2023	Février	28	-1 degrés à 7h00. Vent faible, grand soleil sans pluie ni nuage
	Avril	4	13 degrés à 18h30. Vent faible, grand soleil. 7 degrés à 21h40. Pas de vent ni de pluie.
		5	-1 degrés à 7h00. Pas de vent, pas de nuage, soleil en approche.
	Mai	4	28 degrés à 15h00. Vent faible, ciel légèrement voilé, grand soleil. 20 degrés à 21h30. Ciel couvert à 50%, vent nul, pas de pluie
		5	15 degrés à 6h00. Vent faible, couverture nuageuse 60%, pluie devant arriver plus tard dans la journée.
	Juin	7	26 degrés à 13h30. Vent faible, couverture nuageuse 30%, grand soleil. 26 degrés à 20h45. Vent faible, couverture nuageuse 30%, grand soleil.
		9	15 degrés à 5h30. Pas de vent ni de nuage. Grand soleil en approche.
	Juillet	27	27 degrés à 14h00. Vent faible à moyen, grand soleil. 30% nuage
Octobre	11	10 degrés à 8h00. Pas de vent ni de nuage. Grand soleil	

Tableau 3 - Dates de prospection des chauves-souris

Date	Conditions météorologiques	Objet de la prospection
11/02/2023	Soleil, 10°C à 12h00	Marquage des arbres à cavités
25/04/2023	10°C à 20h40, 7°C à 22h00, 10% nuages, vent faible à nul, rayonnement lunaire faible	Écoutes transit printanier
26/06/2023	22°C à 21h30, 17°C à 23h30, vent faible, rayonnement lunaire moyen	Écoute période estivale
17/08/2023	26°C à 21h00, 22°C à 22h30, 0% nuage, léger vent, absence de lune	Écoute transit automnal

## 2.2. RESULTATS

### 2.2.1. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE – CONTEXTE ECOLOGIQUE LOCAL

De nombreuses conventions, directives et autres accords mondiaux, européens, nationaux et régionaux s'attachent à protéger des espaces et des espèces végétales et animales qui, de par leur complexité ou leur rareté, se trouvent sensibles aux aménagements du territoire. Ainsi, un même espace peut faire l'objet de plusieurs protections, réglementaires ou non, du fait de la présence d'enjeux différents (zones humides, couloir de migration, habitats d'intérêt communautaire,...).

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté met à disposition du grand public une base de données rassemblant, sous forme de cartes interactives, tous les enjeux et périmètres protégés présents sur le territoire régional<sup>4</sup>.

Dans les pages suivantes sont présentées les différentes protections et réglementations qui sont référencées au plus près du projet (dans un périmètre d'environ 5 km de rayon<sup>5</sup>).

#### 2.2.1.1. Zones d'intérêt patrimonial

Certains espaces ou périmètres n'ont pas de valeur réglementaire, mais ils permettent de prendre en compte les enjeux d'intérêt patrimonial qu'ils identifient dans les projets d'aménagement ou de gestion des territoires.

On peut ainsi trouver sur le territoire national :

- **Les ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique**

Non opposables aux tiers en tant que tels, il est toutefois nécessaire de consulter ces inventaires lors de l'élaboration de tout projet.

Ces zones sont de deux types :

- La première (type I), d'une superficie fréquemment limitée, se situe souvent au cœur d'une ZNIEFF de type II couvrant un territoire plus vaste. La ZNIEFF type I correspond à une ou plusieurs unités écologiques homogènes qui représentent des secteurs particulièrement riches vis-à-vis de la biodiversité régionale.
- La ZNIEFF de type II correspond quant à elle à une vaste zone naturelle peu modifiée ou riche, ou qui présente un intérêt biologique potentiel important. Cette zone peut donc inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. Elle présente une cohérence écologique et paysagère intéressante.

→ Plusieurs périmètres de type ZNIEFF I et un de type II sont répertoriés dans un rayon de 5 km autour du projet. Ils sont synthétisés dans le tableau 4 p12.

- **Les ENS : Espace Naturels Sensibles**

Ces espaces correspondent à des sites naturels riches écologiquement (faune, flore, géologie...) et au niveau paysager.

Ces sites sont la plupart du temps fragiles et/ou menacés. Ils bénéficient toutefois d'une protection légale tout en ayant nécessairement besoin d'actions de sauvegarde.

→ Aucun ENS n'a été recensé par la DREAL à proximité du site d'étude.

<sup>4</sup><https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733>

<sup>5</sup> Ce périmètre est appelé « périmètre d'étude éloigné ». Il a pour but de prendre en compte les espèces observées sur d'autres sites, car du fait de leur forte capacité de déplacement (oiseaux, grands mammifères, ...), elles pourraient être amenées à interagir avec le site d'étude.



### 2.2.1.2. Périmètres de protection à valeur réglementaire

#### **Le réseau Natura 2000**

- **Les Zones Spéciales de Conservation et Zones de Protection Spéciales**

Afin de maintenir une cohérence entre l'ensemble des éléments d'un territoire ainsi désigné, les ZSC englobent tous les enjeux du territoire : cohérence paysagère (corridors écologiques, réseaux de bocages) ; interactions entre les espèces...

Ces zones font l'objet de mesures de protection et de gestion afin de maintenir et d'améliorer l'état de conservation des espaces et des espèces. Dans un souci de cohérence avec les activités humaines du secteur, ces mesures prennent en compte les exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que les particularités régionales et locales.

Les ZPS ont pour objectifs de maintenir les populations d'oiseaux concernées, limiter les impacts des activités humaines sur leurs espaces de vie et faciliter les migrations à l'échelle européenne.

→ Aucun site Natura 2000 n'est recensé par la DREAL dans le périmètre éloigné du site d'étude.

- **PNN/PNR : Parc Naturel National/Régional**

La définition de PNR permet la reconnaissance de l'intérêt remarquable d'un espace naturel.

Les gestionnaires de ces espaces ont pour principales missions de protéger et gérer les enjeux du site, participer à l'aménagement et au développement économique et socio-culturel du territoire, et sensibiliser et informer le public sur ses enjeux.

→ Aucun PNR n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour du projet selon la DREAL.

- **RNN/RNR : Réserves Naturelles Nationales/Régionales**

Ces espaces naturels protègent des milieux très spécifiques et sont représentatifs de la richesse d'un territoire.

Les objectifs généraux de gestion dont font l'objet ces espaces sont la conservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national mais aussi les biotopes et les formations spéléologiques, géomorphologiques et géologiques remarquables.

Il existe deux types de réserves naturelles :

- l'une est nationale, prononcée par décret afin de permettre la mise en œuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale ou pour assurer la préservation d'éléments remarquables et d'intérêt national du milieu naturel ;
- l'autre est régionale, et permet, par l'initiative du conseil régional ou du fait d'une demande de la part de propriétaires fonciers, de classer et protéger des espaces qui présentent un intérêt environnemental (faune, flore, habitat).

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucune RNN ou RNR n'est recensée au sein du périmètre éloigné d'étude.

- **APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La classification de site en APPB donne autorité au préfet d'interdire des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux concernés : mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, ... qui sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

→ D'après le porter à connaissance de la DREAL, aucun APPB ne se trouve à moins de 5 km du site.

2.2.1.3. Synthèse des périmètres d'espaces naturels les plus proches du projet

Tableau 4 - Synthèse des périmètres répertoriés aux alentours du projet

Références	Intitulé	Distance
Znieff II 260014993	La montagne dijonnaise de la vallée de l'Oignon à la vallée de l'Ouche	1,5 km
Znieff I 260015453	Pelouses et friches du plateau d'Hauteville et Ahuy	2,4 km
Znieff I 260030392	Forêt et pelouses de Plombières	4,1 km
Znieff I 260015066	Parc de la fontaine aux fées	3 km
Znieff I 260030391	Lac et carrière du Lac Kir	3,4 km

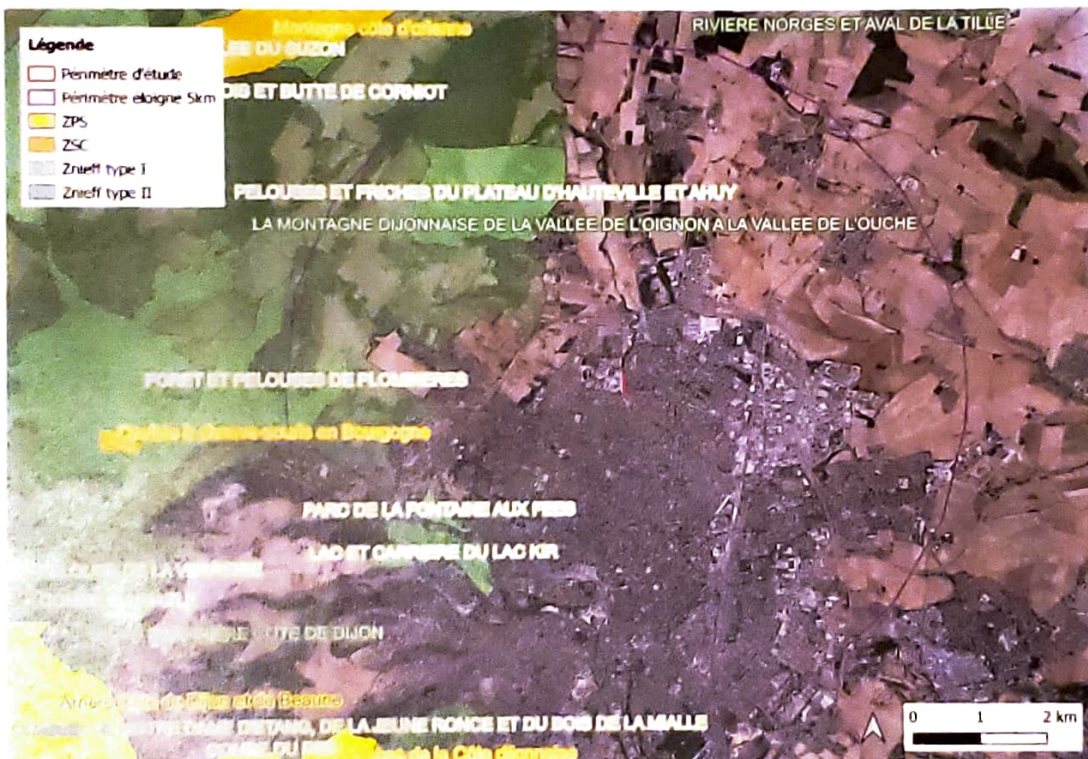


Figure 9 - Synthèse des périmètres d'inventaire et de protection recensés dans le périmètre d'étude éloigné

Les données présentées ci-après sont donc issues des listes d'espèces recensées dans le cadre du classement des périmètres d'inventaire et de protection locaux. Elles sont complétées par la base de données de la plateforme SIGOGNE. Cette base est une plateforme de centralisation des observations naturalistes réalisées par des professionnels et des amateurs au fil des années, validées en tant que de besoin par des experts, à l'échelle régionale.

Cette base de données peut être exploitée à l'échelle communale. Elle permet d'appréhender avec davantage de précision les espèces favorables ou non sur le site d'étude.



## 2.2.2. PRESENTATION DES RESULTATS

### 2.2.2.1. Habitats / flore

- In situ

Le site est marqué par des surfaces végétalisées encore importantes par rapport aux abords, qui se trouvent fortement urbanisés.

Ces surfaces, anciennement découpées en jardin (cf. photographies aériennes de 1950-1965 ci-dessous) ont été progressivement et partiellement aménagées en quelques habitations et entreprise de gestion de déchets avec stockage (plus ou moins autorisé d'après des échanges avec des anciens) depuis les années 2000 (cf. photographies aériennes du site « remonter le temps » ci-dessous).

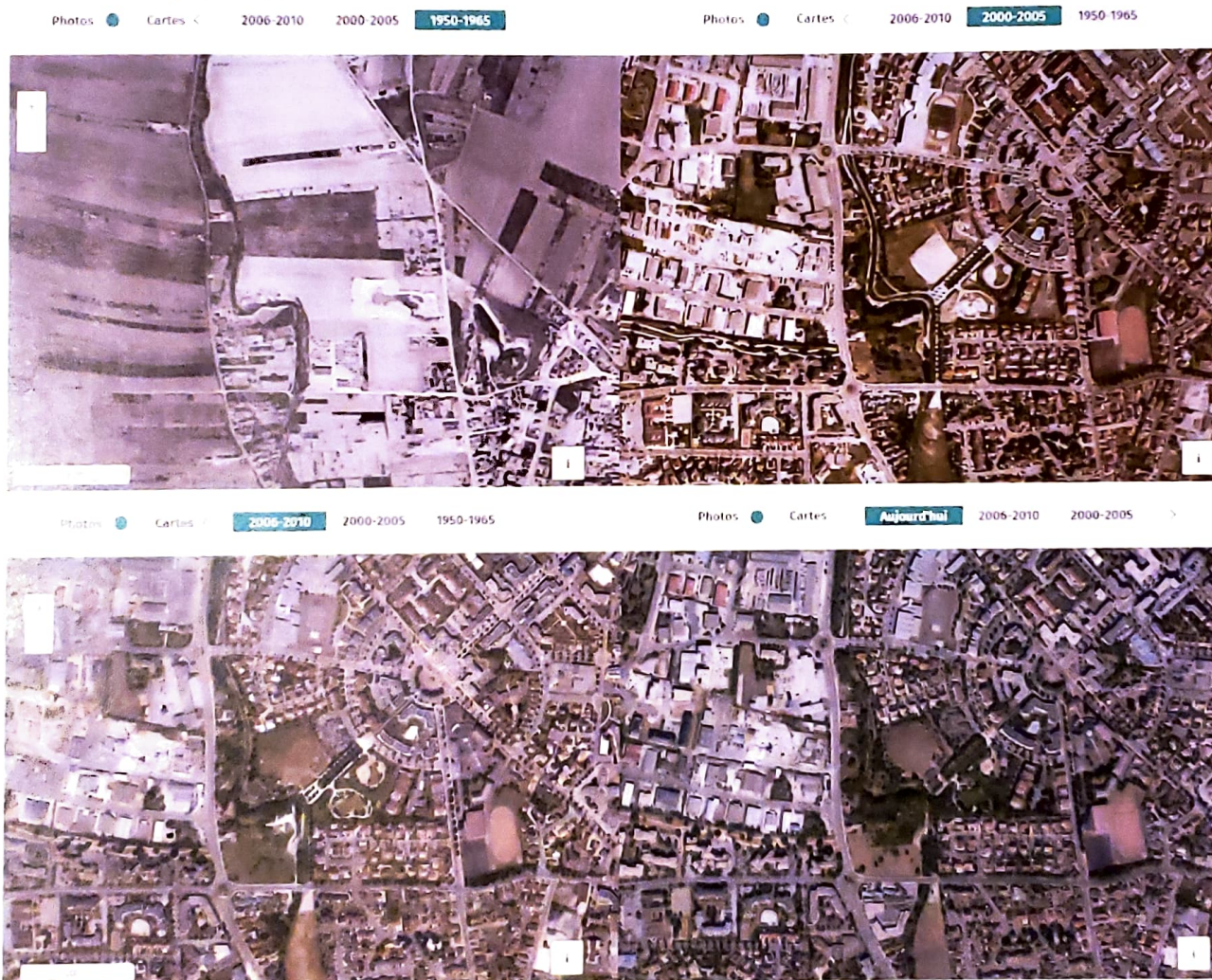


Figure 10 - Photographies aériennes anciennes (source : remonterletemps.fr)

Ces photographies identifient aisément le Suzon, cours d'eau qui longe l'Est du périmètre d'étude. Il n'a pas été modifié, au moins depuis les années 50. L'interface Suzon/emprise du projet est



représentée par une ripisylve qui était auparavant clairsemée, puis elle s'est étoffée au fil des années (elle apparaît déjà sur les photographies aériennes des années 2000, notamment dans le coude observé par le cours d'eau).

La végétation annexe s'est développée progressivement, au gré des abandons des pratiques ou des habitations.

Les habitats présents en 2023 sont représentatifs de ces décennies passées et de l'abandon progressif de l'entretien : l'enfrichement est bien avancé, et les cortèges floristiques observés privilégient les espèces rudérales anthropogènes. On peut ainsi trouver du jardin potager (code Corine Biotopes 85.32) ; Friche vivace mésoxérophile (code Corine Biotopes 87.1) ; Prairie médioeuropéenne mésohydrique fauchée (en mélange ponctuel avec quelques espèces de pelouses basophiles (Orchis, Ophrys, Sainfoin, Centaurée), des fourrés arbustifs, des friches vivaces et du bois caducifolié composant la ripisylve.

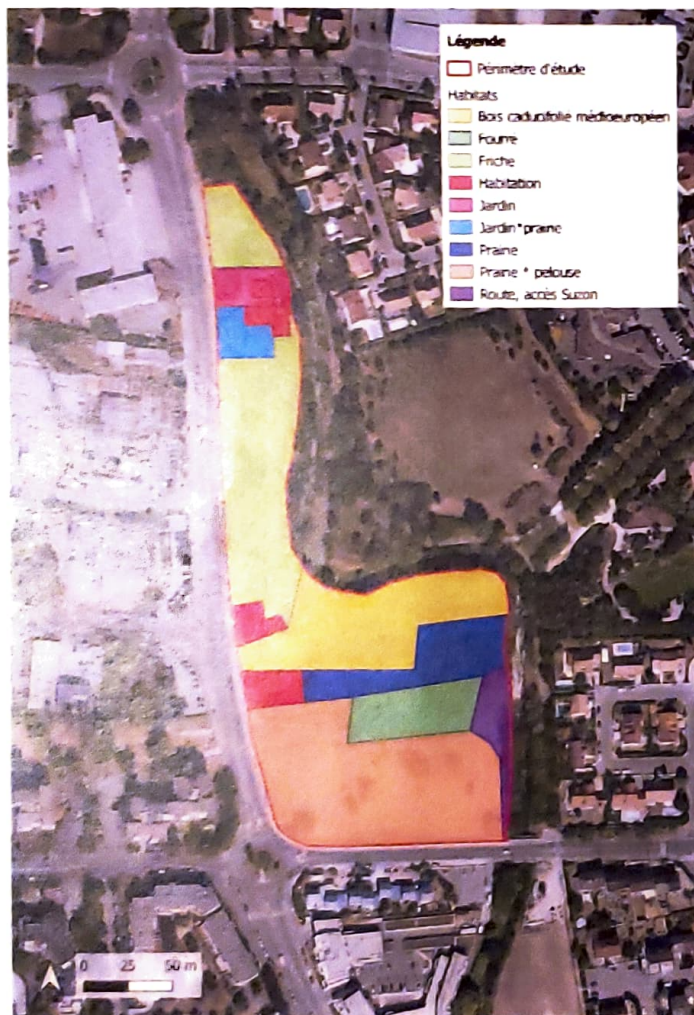


Figure 11 - Répartition des habitats sur site



Ce sont 77 espèces végétales qui ont été recensées sur le site. Elles sont présentées en annexe 1 de ce rapport.

Parmi elles, ce sont 8 espèces considérées comme des cultivars, car leur présence n'est pas naturelle : elles ont dû être plantées pour de l'ornement (Tulipes, Echinops du Bannat, etc.) ou pour la production de fruits (mirabelliers, cerisier, pommier, poirier, prunier, etc.).

Les aménagements réalisés au fur et à mesure du temps ont permis leur maintien. Toutefois, il apparaît qu'un certain nombre d'entre eux sont vieillissants.

D'autres espèces semblent également provenir de jardins, leur présence étant surprenante localement, et représentée par 1 ou 2 individus maximum. C'est le cas du Buisson ardent, du Lilas, du Laurier-cerise, etc.

En plus des cultivars, se trouvent 4 espèces dites exotiques et envahissantes : l'Erable negundo, la Renouée du Japon, le Solidage du Canada et le Robinier faux acacia.

Les trois premières espèces ont été importées en France pour des raisons esthétiques, mais il s'est avéré au fil du temps qu'elles avaient une forte capacité de dissémination et de compétition qui porte préjudice à la flore autochtone.

Le reste des espèces est quant à lui considéré sans enjeux particuliers, de même que les habitats qu'ils constituent :

- Les espèces ne présentent pas de statuts de protection et/ou de conservation particuliers : elles se trouvent au contraire dans un bon état de conservation à l'échelle nationale et régionale.
- Les habitats sont en voie de fermeture pour ceux au nord, et ceux au sud ne présentent pas de qualité particulière : on se trouve en verger ouvert sur une prairie régulièrement entretenue et fréquentée pour la promenade des chiens notamment.

**Remarque :** En 2023, la mise en place d'un Collectif pour défendre ces espaces a permis le développement plus spontané et abouti d'espèces végétales de prairies de fauche (prédominance des graminées).

Toutefois, quelques espèces démontrent que sans entretien, le site se fermerait rapidement : des espèces de fourrés, de lisières et de clairières se manifestent, illustrant la capacité locale de la végétation à retourner à un état boisé.

A l'heure actuelle cette prairie peut être considérée comme prairie des plaines médio-européennes à fourrage dans sa version dégradée (Arrhenatherion – code Corine Biotope 38.22) en mélange avec un verger (code Corine Biotope 83.15).

Des arbres fruitiers viennent agrémenter le reste du site d'étude de façon sporadique, mais suffisante pour illustrer les anciennes pratiques observées sur les photographies aériennes des années 1950-1965.

Leur ancienneté confère à certains d'entre eux un intérêt écologique fort.

Dans le paragraphe suivant, il est synthétisé les arbres dits « arbres habitats » dans le sens où ils peuvent jouer un rôle dans l'accueil d'espèces animales inféodées aux cavités ou aux arbres dépérissant.

#### **Marquage des arbres à cavité**

La zone se compose donc d'un verger ouvert, d'une zone de taillis, de vergers inclus dans des jardins d'habitation et d'une zone de ripisylve bordant le Suzon (extrait de l'étude chauves-souris menée par le BE Explore Environnement).



Figure 12 - A gauche un jardin d'habitation, à droite la zone en taillis

Sur cette zone, 7 arbres ont été repérés comme possédant des éléments pouvant être favorables à l'accueil de la petite faune en général. Il s'agit principalement d'arbres isolés dans les vergers ou anciens jardins.

Tableau 5 - Synthèse des arbres marqués

Réf.	Essence	Type de cavité	Diamètre du tronc (cm)	Nombre de cavités	Hauteur (m)	Enjeu	Commentaire
A	Prunus sp.	écorces décollées et fissures sur tronc	50	mini 2	2	faible	peut accueillir des individus solitaires à la belle saison
B	Noyer	branche creuse	80	mini 2	3	moyen	la profondeur des cavités n'a pas été mesurée
C	Prunus sp.	fissures	70	1	2	faible	
D	arbre mort	écorces décollées, fissures	40	mini 2		faible	
E	Marronnier	trou de pic	80	1	2	moyen	
F	Noyer	cavité à terreau de tronc, branche creuse	80	mini 3	3	moyen	
G	Noyer	cavité à terreau de tronc, charpentièrè brisée	100	mini 2	3	moyen	
H	Prunus sp.	cavité à terreau	40	1	2	faible	entrée encombrée

Aucun indice d'occupation récente n'est observé, cependant tous les sujets peuvent être utilisés par les chiroptères en période d'activité. Les écorces décollées peuvent accueillir temporairement des individus isolés. Les arbres à enjeux moyens peuvent potentiellement accueillir plusieurs individus.

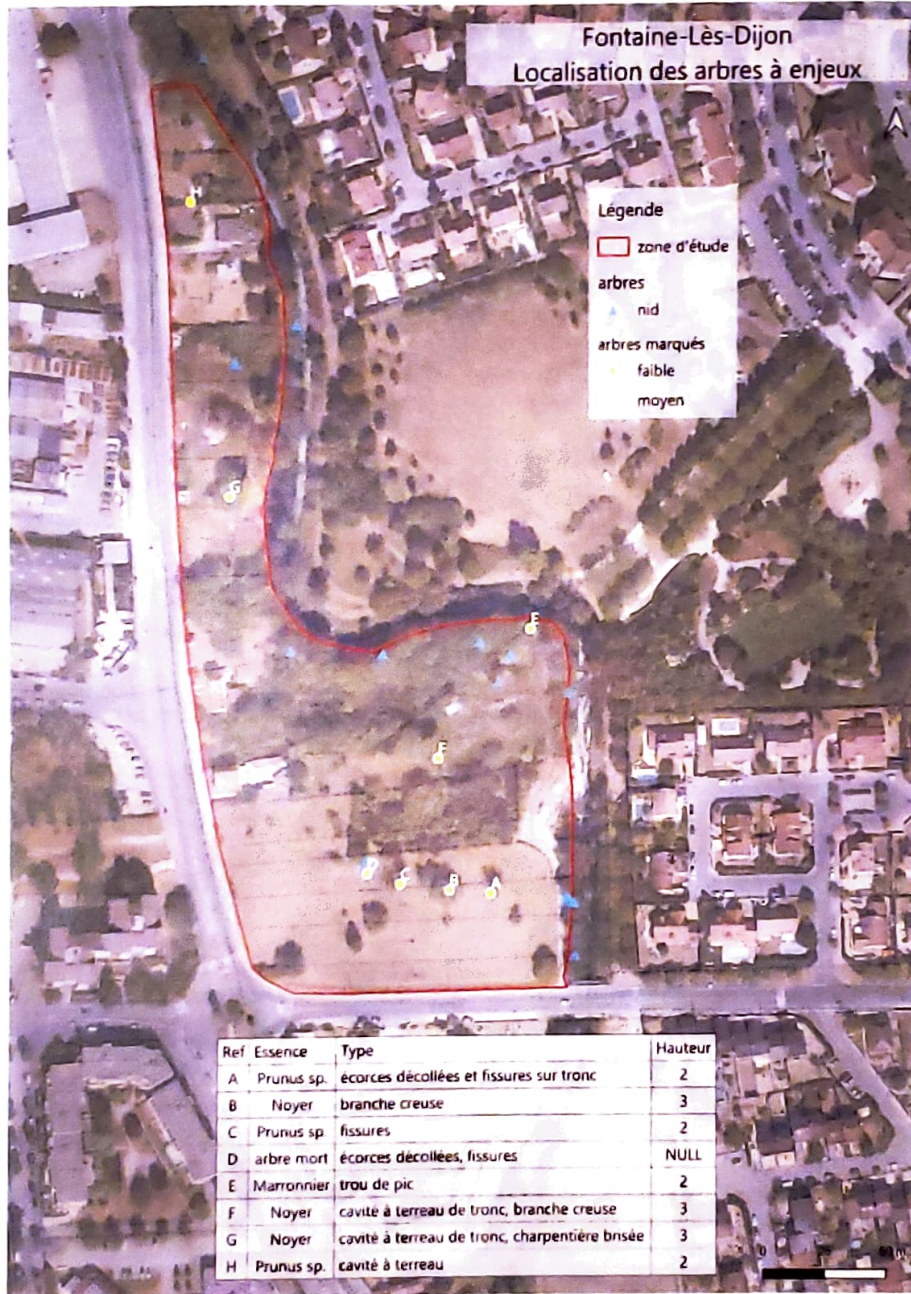
Les deux Noyers (réf. F&G), possèdent un diamètre suffisant pour permettre l'accueil de chiroptères dans des conditions plus froides.



Photo 1 - Cavité dans le tronc du Noyer référencé F

En complément des arbres à cavités, au moins 14 nids de tailles variables ont été repérés sur la zone d'étude. Cela démontre un intérêt de l'avifaune pour le site.





Source : IGN explore environnement / data de création : 10/2023

**Figure 13 - Localisation des arbres à enjeux**

**Diagnostic des arbres pour raison de sécurité** (réalisé par la SARL ILEO en nov.2022)

Ce diagnostic devait permettre de faire un état des lieux des arbres présents sur le terrain afin de les inventorier et d'identifier les arbres pouvant poser des problèmes de sécurité, d'évaluer leur dangerosité et de déterminer ceux devant être supprimés.

Seuls huit sujets font l'objet d'une préconisation d'abattage, soit parce qu'ils sont secs, soit parce qu'ils sont en perte de vigueur et de vitalité et qu'ils n'ont pas ou peu d'avenir ou encore parce qu'ils présentent des défauts mécaniques.

Vingt-neuf autres sujets ont été identifiés comme nécessitant essentiellement des tailles d'entretien afin d'enlever le bois mort et les branches cassées et réduire ainsi les risques de chute de bois et alléger leur structure pour un meilleur développement.

En comparant ces arbres avec ceux identifiés par l'experte chauves-souris, on obtient ce qui suit :

- Les arbres A, B, F et G doivent, selon ILEO, faire l'objet d'une taille d'entretien
- L'arbre C doit être abattu pour des raisons de sécurité (il est considéré comme présentant un enjeu faible pour les chiroptères)
- L'arbre E est sans objet pour ILEO (jugé comme à enjeu moyen pour les chiroptères).

Une analyse plus approfondie des impacts du projet sur ces arbres est proposée au sous-chapitre 2.3.1.2 page 62 de ce document.

**2.2.2.2. Oiseaux**

- **In situ**

Ce sont 24 espèces qui ont été recensées au sein de la zone d'étude rapprochée.

**[Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein du site page suivante]**

Trois espèces n'ont été observées qu'en vol de transit au-dessus du site : le Héron cendré, le Faucon crécerelle et le Martinet noir. Ces espèces suivaient très distinctement les éléments paysagers que sont le Suzon, sa ripisylve et les alignements d'arbres locaux. D'où l'importance de disposer de corridors écologiques de qualité au sein d'une ville.

Ces corridors permettent également l'installation d'espèces habituées aux milieux naturels à semi-naturels. C'est le cas notamment, pour les oiseaux, du Pouillot véloce, du Bruant zizi, de la Fauvette à tête noire, du Grimpereau des jardins, de l'Hypolaïs polyglotte, du Pinson des arbres et du Serin cini. Elles représentent 29% des espèces contactées sur site.

En plus, la présence du Geai des chênes et du Troglodyte mignon démontre que la strate arborée locale est dense et de qualité suffisante : ces espèces sont spécialistes des milieux forestiers.

Une partie des autres espèces est logiquement liée aux milieux urbains (29% de l'ensemble des espèces recensées) : Moineau domestique, Corneille noire, Merle noir, Pigeon ramier, Pie bavarde, Canard colvert, Tourterelle turque.

Les mésanges bleues et charbonnières ainsi que le Rossignol philomèle, le Rougegorge familier et le Rougequeue noir (20,8%) peuvent s'observer en milieu urbain du moment que des jardins ou parcs se trouvent à proximité.

Les espèces ainsi recensées au sein de la zone d'étude illustrent bien le milieu urbain connecté efficacement avec les habitats extérieurs et riche en végétation boisée.



**[Carte de localisation de l'avifaune recensée au sein du site page 21]**

Les contacts restent peu fréquents, 41,5% des contacts ayant eu lieu une seule fois au cours de l'année de prospection.

6 espèces sont considérées comme nicheuses probables (Corneille noire, Fauvette à tête noire, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pie bavarde, Pouillot véloce) contre 6 de nicheuses possibles au sein de la zone d'étude stricte (Hypolaïs polyglotte, Merle noir, Moineau domestique, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Fauvette à tête noire).

10 espèces sont quant à elles jugées nicheuses possibles en périphérie du site (périmètre rapproché) : Bruant zizi, Canard colvert, Geai des chênes, Grimpereau des jardins, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Serin cini, Tourterelle turque, Troglodyte mignon.

Cette proportion (41,5%) est possible du fait de la fonctionnalité écologique locale : la composition du site d'étude, notamment en buisson et arbres de haute tige intervient dans leur territoire de vie pour leur alimentation, et certainement pour du repos.

C'est pourquoi l'enjeu est considéré comme **moyen** au regard des espèces présentes au sein de la zone d'étude stricte, mais il est considéré **fort** vis-à-vis de la fonctionnalité écologique (cf. sous-chapitre 2.2.2.9 p58 Fonctionnalité écologique).

Tableau 6 - Liste des espèces d'oiseaux recensées au sein de la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts réglementaires	Effectifs recensés	Statut reproducteur
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1766	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3	1 ind.	nicheur possible à proximité
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II et AEWA Berne : ann.III DO : ann.II et III Chassable	1 couple	nicheur possible à proximité
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III DO : ann.II	1 canton	nicheur probable
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	UICN France : NT UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II Wash. : ann.A PN : art.3	1 ind.	de passage en vol
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3	2 cantons	nicheur possible (1) nicheur probable (1)

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts réglementaires	Effectifs recensés	Statut reproducteur
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DO : ann.II	1 ind.	nicheur possible à proximité
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	1 ind.	hivernant et nicheur possible à proximité
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : AEWA Berne : ann.III PN : art.3	2 ind.	de passage en vol le long du Suzon
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	1 canton	nicheur possible
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : NT UICN Région : DD Znieff Berne : ann.III PN : art.3	plusieurs individus	en chasse le long du Suzon et ses espaces annexes
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III DO : ann.II Chassable	3 cantons	nicheur possible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3	1 canton	nicheur probable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3	2 cantons	nicheur probable
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff PN : art.3	1 canton	nicheur possible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DO : ann.II	1 canton à proximité	nicheur probable à proximité



Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts réglementaires	Effectifs recensés	Statut reproducteur
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DO : ann.II et III Chassable	2 cantons	nicheur possible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	1 canton	nicheur possible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III PN : art.3	1 canton	nicheur probable
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3	1 canton	nicheur possible à proximité
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : DD Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3	1 canton	nicheur possible à proximité
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Bonn : ann.II Berne : ann.II PN : art.3	1 ind.	de passage avant repro
Serin cini	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	UICN France : VU UICN Région : DD Znieff Berne : ann.II PN : art.3	1 ind.	nicheur possible à proximité
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisch, 1838)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.III DO : ann.II Chassable	1 ind.	nicheur possible à proximité
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II PN : art.3 + CNPN	1 ind.	hivernant et nicheur possible à proximité

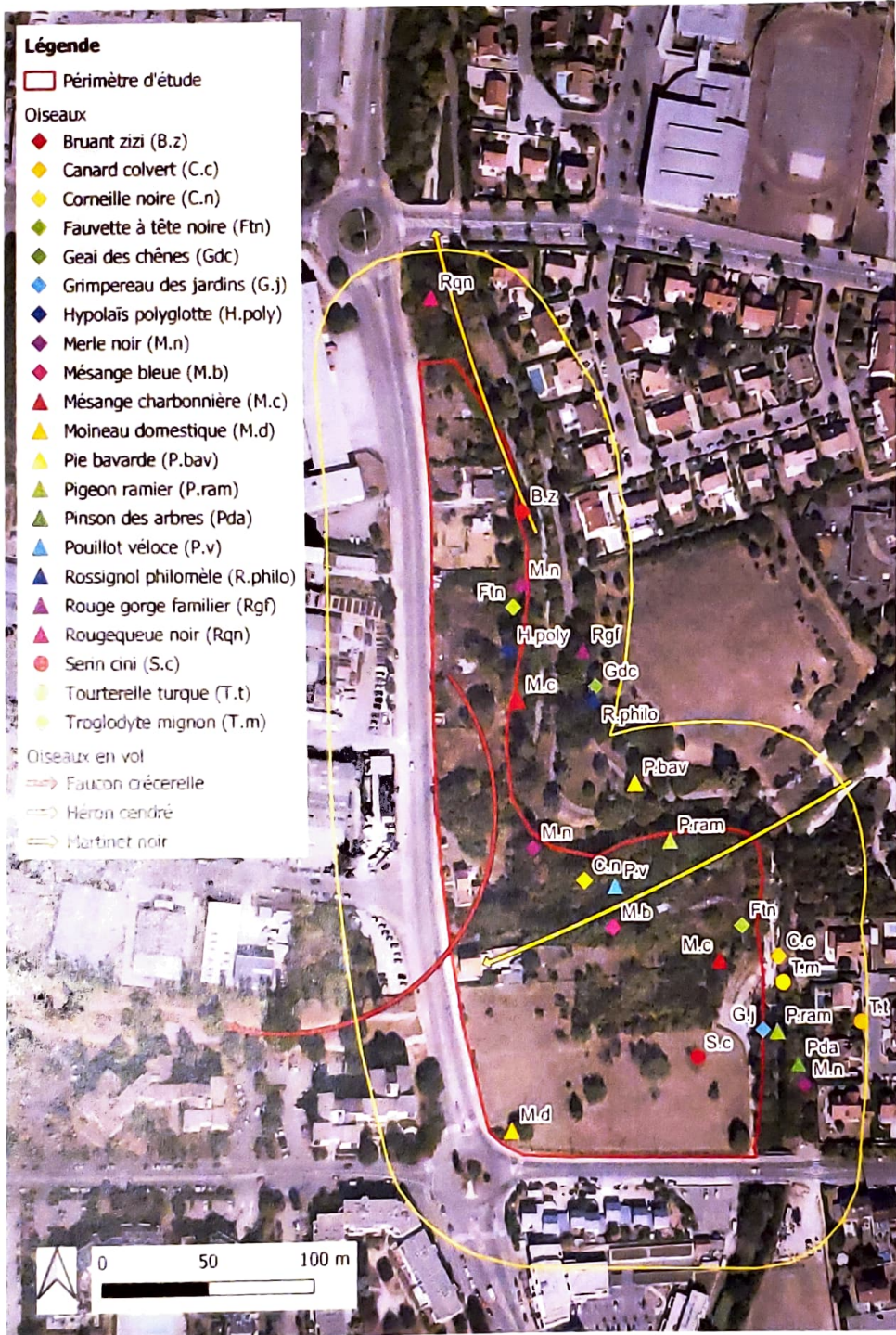


Figure 14 - Localisation des cantons et passages avifaunistiques



### • Bibliographie

Pour rappel, le collectif « Sauvons les berges du Suzon » a établi en 2022 une étude sur l'avifaune et l'entomofaune, rassemblant des données collectées par des usagers locaux au fil des années. Ainsi, de nombreuses espèces ont été recensées localement, sans que la date d'observation n'ait été précisée, ni la localisation du contact. Ces informations ont été intégrées aux données bibliographiques issues de la plateforme SIGOGNE et des périmètres de protection et d'inventaires locaux et font l'objet d'une analyse dans la suite de ce document..

**Remarque :** un biais apparaît avant toute analyse, car il ne peut être jugé de la pertinence des données du Collectif en absence des dates d'observation et de la localisation des espèces. Il sera tout de même porté une analyse sur les espèces patrimoniales.

Ce sont ainsi :

- 240 espèces au total qui sont recensées dans la bibliographie, dont 64 espèces d'oiseaux communes entre la plateforme Sigogne, les périmètres d'inventaire proches et/ou avec le Collectif ;
- 43 espèces présentent des observations antérieures à 2013 sur la base de données Sigogne, et 4 sur les périmètres d'inventaire proches. Ces données sont jugées trop anciennes pour considérer qu'une population peut s'installer sur site.

Pour alléger l'analyse bibliographique, ne sont présentées dans les pages suivantes que les espèces présentant un statut sensible sur liste rouge (En danger critique, En danger, Vulnérable et Quasi-menacée) à l'échelle régionale. Elles représentent 46 espèces. Leur potentialité sur site est détaillée dans le tableau 7 page suivante.

En synthèse, la majorité des espèces analysées ci-après évoluent dans des habitats non disponibles au sein du site (lac, étangs, marais, prairies humides, etc.) ou de plus grande surface (tels que les pics, les milans, etc), ou de meilleure qualité et de structure différente (c'est-à-dire non isolés au sein d'une zone urbaine).

C'est pourquoi ces espèces sont considérées comme non potentielles.

Seules trois espèces sont identifiées comme présentant des enjeux : la mésange à longue queue, l'Alouette des champs et le Pouillot fitis.

- Mésange à longue queue : considérée comme nicheuse par le Collectif, on ne sait toutefois de quand datent les dernières observations, ni où est-ce qu'elle a été observée (il est supposé que certaines observations du Collectif ont été faites au-delà des limites rapprochées du projet, ce qui peut apporter un biais quant à l'analyse menée sur les données). L'enjeu représenté par l'espèce est jugé **moyen** au regard de ces informations et du statut de protection/conservation de l'espèce.
- Le Pouillot fitis tout comme l'Alouette des champs semblent utiliser le site comme secteur de migration occasionnel. Le rôle du site comme corridor écologique au sein de la ville de Dijon a donc son importance. L'enjeu est considéré **faible**.

Tableau 7 - Liste des espèces de la bibliographie aux statuts de conservation sensibles

Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne Collectif	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : I Wash : ann.A Bonn : AEWA Berne : II PN : art.3	Niche en colonie. Lacs marécageux, rivières et lagunes aux eaux peu profondes.	Le Suzon au droit du projet n'est pas favorable à l'espèce. (Individu observé en transit par le Collectif)
Sigogne	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	2 021	-	migrateur	UICN France : NT UICN Région : NT DO : ann.II Berne : ann.III Chassable	Milieux ouverts, notamment les plaines agricoles cultivées	Les milieux ouverts in situ sont de trop faible surface et trop isolés pour lui être favorable.
Sigogne Znieff II 260014993	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2 020	1997	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : I Berne : ann.II PN : art.3	Niche dans les vignes extensives, ou encore dans les pelouses arbustives, mais n'aime pas les milieux trop refermés ni humides	Les milieux ouverts in situ sont de trop faible surface, trop isolés et trop urbains pour lui être favorable.
Sigogne	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	2 019	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff Berne : ann.II PN : art.3 + CNPN	Peut être observé où se trouvent des conifères, que ce soit en forêt ou en parc urbain.	Il ne se trouve pas sur site d'arbres favorables à l'espèce.
Sigogne	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	2 021	-	-	UICN France : NT UICN région : VU Znieff DO : I Berne : ann.II Bonn : AEWA PN : art.3	Niche en colonie. Marais, étangs et cours d'eau pourvus d'arbres.	Le Suzon est trop enclavé et urbanisé le long du projet pour intéresser l'espèce.
Sigogne	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2 020	-	-	UICN France : EN UICN région : VU Berne : ann. II PN : art.3	Roseaux et buissons, des marais mais aussi les champs et clairières des bois en hiver.	Les habitats sur et le long du site ne lui sont pas favorables.



Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	2 021	-	-	UICN France : VU UICN Région : VU Berne : ann.II PN : art.3	Zones agricoles ouvertes avec des haies bocagères, lisières, friches avec des buissons	Le site est trop urbain pour l'espèce, et cela se confirme par l'absence de contact lors des inventaires menés in situ.
Sigogne	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	2 020	-	-	PN : art.3 UICN France : EN UICN région : CR Znieff DO : I Conv. Berne : II	Cultures avec bosquets, pâtures arborées, clairières	Le site est trop urbain pour l'espèce.
Sigogne	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	2 020	-	-	UICN France : NT UICN région : CR Znieff DO : I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Marais avec de grandes étendues de roseaux denses	Les milieux sur site sont inadéquats pour l'espèce.
Sigogne	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	2 020	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Tourbières des forêts claires de conifères, marais et étangs peu profonds à végétation dense	Le site est trop urbain pour l'espèce.
Sigogne	<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	2 019	-	-	UICN France : LC UICN région : EN Znieff DO : II Wash. : ann.A Bonn : ann.II + AEW Berne : ann.III Espèce chassable	Différentes zones humides d'eau douce ou saumâtre peu profondes, et davantage sur les plans d'eau pourvus d'une abondante végétation émergente	Le site ne dispose pas de plans d'eau favorables

Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	2 021	-	-	UICN France : LC UICN Région : CR Znieff Bonn : ann.II et AEWA Berne : ann.III Wash. : ann.C DO : ann.II et III Espèce chassable	Peut se rencontrer dans un grand nombre de type de milieux, souvent des plans d'eau douce peu profonds, mais aussi des fossés	Le Suzon est trop peu en eau au droit du projet pour l'espèce et cela se confirme par l'absence de contact lors des inventaires menés <i>in situ</i> .
Sigogne	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	2 021	-	-	UICN France : NT UICN région : EN Znieff Berne : ann. II Bonn : ann.II + accord AEWA PN : art.3	C'est un oiseau nicheur caractéristique des rivières à lit mobile dans leurs secteurs de « fressage », lesquels se situent généralement en moyenne montagne et plus rarement en plaine.	Au droit du projet, le Suzon n'est pas favorable à l'espèce
Sigogne	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : NT Znieff DO : I Berne : ann.II Bonn : ann.II + AEWA PN : art.3	Zones cultivées, souvent au voisinage des cours d'eau, marais et terre inondable	Le site est trop urbain pour l'espèce.
Znieff II 260014993	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	-	2013	-	UICN France : EN UICN région : EN Znieff DO : I Wash : ann.A Bonn : ann.II + AEWA Berne : II PN : art.3	Forêts étendues avec vieux arbres, traversées de cours d'eau ou avec des marais	Le site ne convient pas du tout à l'espèce, car trop urbain



Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne Znieff II 260014993	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	2 017	2008	-	UICN France : LC UICN région : EN Znieff DO : I Wash. : ann.A Bonn : ann.II Berne : ann.III PN : art.3	Milieux arides et ouverts avec reliefs et boisements éparés	Le site ne convient pas du tout à l'espèce, car trop urbain
Sigogne	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : NT Wash. : ann.A PN : art.3	Chasse dans les milieux ouverts, le bocages et les villages, et le long des lisières.	Le site est trop urbain pour l'espèce.
Sigogne	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	2 021	-	-	UICN France : NT UICN région : NT Znieff Berne : ann.II PN : art.3	C'est un oiseau des boisements mais ses préférences vont vers les canopées ouvertes accompagnées d'un étage arbusif dense. On la trouve ainsi sur les lisières forestières, dans les clairières, les ripisylves...	Le site est trop urbain pour l'espèce malgré la ripisylve dense en place. Cela se confirme par l'absence de contact lors des inventaires menés <i>in situ</i> .
Sigogne	<i>Aythya ferina</i>	Fuligule milouin	2 021	-	-	UICN France : VU UICN région : VU Znieff DO : ann.II et III Berne : ann.III Bonn : ann.II + AEWA Chassable	Il habite les plans d'eau douce riches en nourriture animale et en plantes submergées.	Le site d'étude ne dispose pas de plans d'eau favorables à l'espèce.
Sigogne	<i>Aythya fuligula</i>	Fuligule morillon	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : ann.II et III Berne : ann.III Bonn : ann.II + AEWA Chassable	Il aime les plans d'eau profonds, d'un seul tenant et peu encombrés par la végétation aquatique.	Le site d'étude ne dispose pas de plans d'eau favorables à l'espèce.

Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	Larus michahellis	Goéland leucophaea	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : EN Znieff Berne : ann.III PN : art.3	Peut être présent sur les fleuves et lacs.	Le site ne présente pas d'habitats favorables à l'espèce.
Sigogne	Turdus pilaris	Grive litorale	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : EN DO : ann.II Berne : ann. III Chasse autorisée	Lisières, bosquets, parcs bordés de prairies.	Les milieux favorables à l'espèce au sein du site ne sont pas de surfaces suffisantes et le contexte urbain pré-dominant lui est défavorable.
Sigogne	Chlidonias hybrida	Guifette moustac	2 019	-	-	UICN France : VU UICN région : NT Znieff Bonn : AEWA Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3 + CNPN	Fréquente les marais d'eau douce à de faible profondeur et d'étendue variable, les viviers et les mares stagnantes, les étangs de pisciculture.	Les habitats au sein et en périphérie du site ne lui sont pas favorables.
Sigogne	Chlidonias niger	Guifette noire	2 021	-	-	UICN France : EN UICN région : VU Znieff Bonn : ann.II + AEWA Berne : ann.II DO : ann.I PN : art.3 + CNPN	C'est une guifette des eaux douces, fréquentant les lacs, les étangs et les marais avec végétation riveraine ou flottante fournie.	Les habitats au sein et en périphérie du site ne lui sont pas favorables.
Sigogne	Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff Bonn : AEWA Berne : ann.III PN : art.3	Fréquente les prés pâturés, les marais et les pâtures sèches.	Les habitats au sein et en périphérie du site ne lui sont pas favorables.



Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	2 021	-	-	UICN France : NT UICN région : NT Znieff Berne : ann.II PN : art.3	Espèce coloniale et commensale de l'homme qui niche sur des bâtiments et plus rarement dans des milieux rupestres.	Les bâtiments sur site et en périphérie n'abritent pas de nids d'hirondelles. Elles n'ont pas non plus été vues en chasse sur site.
Sigogne Znieff II 260014993	<i>Tachymarptis melba</i>	Martinet à ventre blanc	2 021	2006	-	UICN France : LC UICN Région : EN Znieff Berne : ann. II PN : art.3	Cette espèce montre une nette préférence pour nicher dans des sites naturels mais semble se satisfaire de plus en plus des sites urbanisés.	Le site et sa périphérie ne présentent pas d'habitats favorables à l'espèce.
Sigogne Collectif	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	2 021	-	nicheur	UICN France : LC UICN Région : NT Berne : ann. III PN : art.3	Habite les forêts de feuillus et mixtes, les vergers, les parcs et les haies.	L'espèce a été confirmée par le Collectif, mais n'a pas été relevée par l'écologue en 2023. L'enjeu est jugé <b>moyen</b> au regard de l'absence de précisions.
Sigogne	<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	2 016	-	-	UICN France : VU UICN Région : VU Znieff Berne : ann.II PN : art.3	Recherchent les formations âgées des milieux humides, souvent proches de l'eau, vieille soulaie, aulnaie, ripisylve, vieilles peuplerades, écotones forêt feuillue/milieu aquatiques, plus rarement la forêt elle-même.	Le site apparaît trop urbain pour l'espèce, avec une ripisylve de moindre qualité du fait de Renouée du Japon en bosquet. De plus, les dernières observations commencent à dater.
Sigogne Znieff II 260014993	<i>Milvus milvus</i>	Milieu royal	2 021	1997	-	UICN France : VU UICN région : EN Znieff DO : I Wash : ann.A Bonn : ann.II Berne : III PN : art.3	Forêt près des lacs, des cours d'eau et des marais ; jusque dans les villes	Le site ne convient pas du tout à l'espèce, car trop urbain

Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	2 015	-	-	UICN France : EN UICN région : EN Znieff Berne : ann.III PN : art.3 + CNPN	Il habite différents types d'habitats de basse altitude, tels que les milieux agricoles parsemés d'arbres, les alignements d'arbres au bord des routes, les vergers, les grands parcs et cimetières.	Le site ne convient pas du tout à l'espèce, car trop urbain.
Sigogne	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	2 021	-	-	UICN France : NT UICN région : EN Znieff Bonn : AEWA Berne : ann.III DO : ann.II PN : art.3 + CNPN	Se reproduit dans les marais et en bords d'étangs.	Le site et ses abords ne correspondent pas aux besoins de l'espèce.
Sigogne	<i>Netta rufina</i>	Nette rousse	2 021	-	-	UICN France : LC UICN Région : VU Bonn : ann.II + AEWA DO : ann.II Berne : ann.III Znieff Chassable	Choisit les étangs et gravières peu profonds et bien pourvus en végétation sur les berges (roseaux ou buissons).	Il ne se trouve pas sur site et en périphérie de milieux adéquats pour l'espèce.
Sigogne	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : NT Znieff Bonn : ann.II + AEWA Berne : II PN : art.3	Il habite les bords des eaux douces, les plages de graviers où il niche.	Il ne se trouve pas sur site et en périphérie de milieux adéquats pour l'espèce.
Sigogne	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops	2 016	-	-	UICN France : LC UICN région : EN Znieff Bonn : ann.II Wash. : ann.A Berne : II PN : art.3	Paysages ouverts et plantés de vieux arbres (vergers, parcs, allées d'arbres, bosquets et lisières de forêts feuillues clairsemées).	Le site, dans sa configuration paysagère et son isolement au sein d'un tissu urbain, n'est pas favorable à l'espèce.



Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	2 015	-	-	UICN France : LC UICN région : EN Znieff Berne : III PN : art.3	Elle apprécie les zones parsemées de buissons, de roseaux ou de massettes dans les marais ou les ceintures de végétation des eaux stagnantes.	Le site et ses abords ne correspondent pas aux besoins de l'espèce.
Sigogne Znieff II 260014993	Picus canus	Pic cendré	2 020	2012	-	UICN France : EN UICN région : NT Znieff DO : I Berne : II PN : art.3	Peuplements de feuillus dominés par le Hêtre ou le Chêne	Le site est insuffisamment boisé pour intéresser l'espèce.
Sigogne	Anthus pratensis	Pipit farlouse	2 021	-	-	UICN France : VU UICN Région : VU Berne : ann. II PN : art.3	Habite les tourbières, les bas marais et les prairies humides avec un recouvrement herbacé important	Les milieux in situ ne conviennent pas à l'espèce.
Sigogne Znieff II 260014993	Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	2 021	2012	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff Berne : ann.III PN : art.3	C'est une espèce thermophile qui niche dans les forêts claires, les landes et diverses formations arbustives.	Le site est trop urbain pour intéresser l'espèce.
Sigogne Collectif	Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	2 021	-	migrateur	UICN France : NT UICN région : NT Znieff Berne : ann.II PN : art.3	Il apprécie les milieux arbustifs et de transition avec des habitats plus ouverts.	L'espèce semble utiliser le site comme secteur de migration. L'effet corridor de déplacement est donc important pour elle.
Sigogne	Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	2 018	-	-	UICN France : VU UICN région : VU Berne : ann.III PN : art.3	Elle occupe les roseières bordant les plans d'eau ou les cours d'eau.	Le Suzon est trop peu en eau pour l'espèce. Le manque d'attractivité se confirme par l'absence de contact lors des inventaires menés in situ.

Sources	Nom scientifique	Nom français	Sigogne	DREAL	Collectif	Statuts	Habitats	Potentialité
Sigogne	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	2 021	-	-	UICN France : LC UICN région : VU Znieff DO : ann.I Berne : ann. II Bonn : ann.II + AEWA PN : art.3	Rivières, lacs et étangs	Le Suzon est trop enclavé et urbain pour être attractif pour l'espèce.
Sigogne	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	2 020	-	-	UICN France : VU UICN région : VU Znieff Bonn : ann.II Berne : II PN : art.3	Prairies de fauche soumises à inondation régulière	Le secteur d'étude ne correspond pas aux besoins de l'espèce.
Sigogne	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	2 020	-	-	UICN France : VU UICN région : VU DO : ann.II Wash : ann.A Berne : ann. III Bonn : ann.II	Milieux boisés : forêts claires de feuillus, bosquets, haies	La zone d'étude est trop isolée de milieux boisés bien structurés pour être attractive pour cette espèce.
Sigogne Znieff II 260014993	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	2 021	1997	-	UICN France : NT UICN région : NT Berne : ann.II Bonn : ann.II PN : art.3	Les plages, landes, prairies, bruyères.	Le secteur d'étude ne correspond pas aux besoins de l'espèce.
Sigogne	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	2 018	-	-	UICN France : NT UICN région : EN Znieff DO : ann.II Berne : ann. III Bonn : ann.II + AEWA Chasse autorisée	Milieux ouverts : terres nues des champs cultivés, pâtures, prairies humides, prairies rases et prés côtiers.	Le secteur d'étude ne correspond pas aux besoins de l'espèce.



2.2.2.3. Chauves-souris (Explore Environnement)

- *In situ*

**Evaluation de l'activité chiroptérologique**

Lors des prospections, 3 à 4 espèces ont été inventoriées sur la zone d'étude. Cette diversité est faible ; malgré le contexte urbain, la présence du Suzon aurait pu amener quelques espèces supplémentaires comme le Murin de Daubenton.

Malgré cela, l'activité est soutenue aux périodes de transit, elle est un peu plus faible en été. Au printemps, l'activité est assez homogène sur l'ensemble des points, mise à part au point 4 où elle est moyenne. L'activité est dominée par la Pipistrelle commune dans la moitié sud, dans la moitié nord c'est la Pipistrelle de Kuhl ou de Nathusius qui prédomine.

Tableau 8 - résultats des écoutes chiroptères

Espèces / point	2023-04-25						2023-06-26						2023-08-17						
	PE1	PE2	PE3	PE4	TR	Total	PE1	PE2	PE3	PE4	TR	Total	PE1	PE2	PE3	PE4	TR	Total	
Pipistrelle commune	33	105	15	1	44	198	18	37	1	1	10	67	100	19	8	18	50	195	
Pipistrelle de Kuhl							4	1	3		3	11	3	1	2	1	1	8	
Pipistrelle de Kuhl ou Pipistrelle de Nathusius			43	13	12	68									1		1	2	4
Sérotine commune														1					1
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>105</b>	<b>58</b>	<b>14</b>	<b>56</b>	<b>266</b>	<b>22</b>	<b>38</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>78</b>	<b>103</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>53</b>	<b>208</b>	
<b>Activité chiroptérologique Nbr contact / heure*</b>	132	420	232	56			88	152	16	4			412	88	40	80			

\* 0 à 20 contacts : activité faible ; 20 à 60 contacts : activité moyenne ; 60 à 120 contacts : activité forte ; > 120 contacts : activité très forte (source : Conservatoire du Patrimoine Naturel CA)

En été, l'activité est la plus élevée au niveau du Suzon, les Pipistrelles communes y chassent. La moitié nord du site (PE3 et PE4) semble beaucoup moins attractive et l'activité de chasse et de transit est faible.

A l'automne, l'activité la plus forte est observée au niveau de la prairie arborée au sud. Dans les autres secteurs, l'activité est moyenne à forte. Une Sérotine commune est contactée en chasse sur le Suzon.

Toutes les espèces contactées appartiennent au cortège des chiroptères chassant à proximité de la végétation arborée.

La **Pipistrelle commune**, est l'espèce la plus contactée de l'étude. Assez ubiquiste et anthropophile, elle est présente sur toute la zone d'étude. En vol, elle longe ou survole les linéaires arborés et les boqueteaux mais elle peut aussi chasser en hauteur (40m).

La **Pipistrelle de Kuhl** est très anthropophile. Elle chasse aussi bien en milieu ouvert que boisé, mais montre une attirance pour les villes ou les villages où elle chasse dans les parcs entre la canopée des arbres ou sous les éclairages publics. Elle n'est pas clairement identifiée sur le site au printemps, mais est présente en été et à l'automne.

La **Pipistrelle de Nathusius** est une espèce forestière de plaine fréquentant les milieux boisés riches en plans d'eau. C'est une espèce migratrice qui se reproduit au nord-est de l'Europe et hiberne au sud-est souvent dans des gîtes arboricoles. Sur la zone d'étude, sa présence n'est pas confirmée, des individus sont peut-être présents en période de transit printanier.

La **Sérotine commune** exploite tous types de milieux quelle que soit la période. Elle chasse en milieu ouvert et bocager, dans les prairies humides, le long des bosquets, et se déplace en plein ciel. Elle est contactée sur la zone d'étude uniquement à l'automne, au niveau de la ripisylve (1 contact).



Figure 15 - Activité chiroptérologique au printemps





Source: ICN Explore environnement / date de création: 10.2023

**Figure 16 - Activité chiroptérologique en été**



Source: IGF1 Explore environnement / date de création: 10/2023

**Figure 17 - Activité chiroptérologique à l'automne**



**Conclusion**

En période d'activité, au moins 3 espèces ont été contactées, cette diversité est faible. Malgré tout, toutes les espèces sont protégées et possèdent le statut d'espèce quasiment menacée au niveau national. Le site est l'un des derniers territoires de chasse du secteur, et l'activité chiroptérologique est élevée à chaque saison, **l'enjeu est donc moyen**.

Tableau 9 - Statut des chiroptères présents sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	DHFF	Protection France	LRN	LRB	Saison
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	CDH4	NM2	NT	LC	Toutes les saisons
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	CDH4	NM2	LC	LC	Printemps ?, été, automne
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	CDH4	NM2	NT	DD	Printemps ?, automne?
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	CDH4	NM2	NT	LC	Automne

Légende : CDH2 : annexe II de la Directive habitat ; CDH4 : annexe IV de la Directive habitat ; NM2 : article 2 de l'Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. arrêté du 15 septembre 2012) ; LRN : liste rouge nationale ; LRB : liste rouge Bourgogne (cf. Glossaire)

Concernant le potentiel d'accueil des chauves-souris sur site, ce sont au total 7 arbres qui sont présents sur la zone du projet. Ils présentent **des enjeux faibles à moyens**.



Figure 18 - Synthèse des enjeux chiroptères

• **Bibliographie**

Dans la base de données Sigogne, 17 espèces sont mentionnées dont 16 sur la commune de Dijon.

Tableau 10 - Synthèse des espèces mentionnées dans la bibliographie sur Dijon et ses communes limitrophes

Espèces	Fontaine-lès-Dijon	Dijon	Ahuy	Daix	Hauteville-lès-Dijon	Talant
<b>Barbastelle d'Europe</b>		2018				
Grand Murin		2018			2000	
Grand rhinolophe		2018				
Murin à moustaches		2010				
Murin à oreilles échancrées		2018				
Murin de Bechstein		2010			2009	
Murin de Daubenton		2017				
Murin de Natterer		2018		2018	2009	
Noctule commune		2014				
Noctule de Leisler		2014			2009	
Oreillard roux					2009	
Petit rhinolophe		2020	2006			
Pipistrelle commune		2019		2000	2009	2015
Pipistrelle de Kuhl		2014				
Pipistrelle de Nathusius		2014				
Pipistrelle pygmée		2014				
Sérotine commune		2011		2000	2000	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

Cette diversité est importante, cependant il s'agit pour la plupart d'espèces exigeantes en termes d'habitats de chasse, de gîtes et de connectivité. Seules les espèces les plus anthropophiles sont potentielles sur la zone d'étude : le Murin de Daubenton, les Noctules, les Pipistrelles et la Sérotine commune.

2.2.2.4. Amphibiens

• **In situ**

Ce sont 4 espèces d'amphibiens qui ont été recensées le long du Suzon et ponctuellement dans les limites de la zone d'étude stricte.

Présentes tout au long de l'année, et des indices de reproduction ayant été observés lors des prospections, il est considéré que ces espèces réalisent l'intégralité de leur cycle de vie localement.

Il est toutefois remarqué que les Grenouilles vertes (cplx) s'attachent à rester auprès des points d'eau pérennes et de surface suffisante, tandis que l'Alyte s'adapte davantage.

**[Localisation des contacts amphibiens page 38]**



Tableau 11 - Liste des espèces d'amphibiens au sein du périmètre rapproché

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i> (Camerano, 1882)	UICN France : NT UICN Région : DD Znieff Berne : ann.III DHFF : ann.IV PN : art.2
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	UICN France : LC UICN Région : NA Berne : ann.III DHFF : ann.V PN : art.3
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : NT UICN Région : LC Berne : ann.III DHFF : ann.V PN : art.4

Elles hivernent probablement le long de la ripisylve et auprès des éléments végétalisés et minérales présents dans les parcs locaux.

Dès début mai : les amphibiens se sont clairement reportés vers les secteurs en eau (en aval et amont de la zone d'étude, l'intervalle étant quasiment à sec).

Par ailleurs, les chants des amphibiens dont les alytes se poursuivent au-delà du périmètre d'étude, tant en aval qu'en amont. Les populations semblent bien établies et en bon état.

Au regard des espèces présentes, de leurs effectifs et de leur localisation, l'enjeu est considéré comme **moyen**.



Figure 19 - Localisation des contacts avec les amphibiens



• **Bibliographie**

L'Alyte accoucheur a été noté sur Sigogne en 2015 et au sein de la Znieff II en 2014. Il est certain qu'entre temps, l'espèce est restée au sein du territoire communal au regard de la population en place le long du site d'étude. Ce sont certainement les observateurs naturalistes qui ont manqué depuis 2015 pour mettre à jour la donnée.

Les grenouilles vertes n'ont quant à elles pas été renseignées sur la base de données communale : cette étude est l'occasion de mettre à jour les données.

En dehors de l'Alyte, ce sont 9 espèces qui sont recensées au sein de la bibliographie.

**Tableau 12 - Liste des amphibiens recensés dans la bibliographie**

Sources	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	DREAL	Statuts	Habitats
Sigogne Znieff II 260014993	Bufo calamita (Laurenti, 1768)	Crapaud calamite	2015	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV	Habitats terrestre et aquatique nécessairement bien ensoleillés : carrières, gravières, parcs urbains, friches, affleurements rocheux, lisières et ourlets forestiers, ...
Sigogne	Bufo bufo	Crapaud commun	2015	-	PN : art.3 UICN France : LC UICN Région : LC Conv. Berne : III	Espèce appréciant les milieux frais et boisés, composés de feuillus ou mixtes. Elle peut se reproduire dans des plans d'eau permanents avec poissons.
Sigogne	Rana temporaria	Grenouille rousse	2017	-	PN : art.4 UICN France : LC UICN Région : VU Znieff Conv. Berne : III	Assez ubiquiste, ses habitats de reproduction vont des grandes surfaces en eau (lac, étang) à de plus petits points d'eau (mares, trous d'eau, fossés peu profonds).
Znieff II 260014993	Hyla arborea (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	-	1998	PN : art.2 UICN France : NT UICN Région : NT Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV	Queues d'étangs riches en végétation, les fossés, bras morts, gravières, sablières ou carrières abandonnées, mares.
Sigogne	Pelodytes punctatus	Pélodyte ponctué	2015	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN Région : VU Znieff Conv. Berne : III	La plupart du temps, il ne s'éloigne guère des zones humides lenticues à stagnantes et des milieux neufs et temporaires généralement bien ensoleillés tels que les prairies inondables, les mares temporaires, les sous-bois clairs humides, les bordures de cultures, les carrières en eaux, omières et fossés.
Znieff II 260014993	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	-	1998	PN : art.2 UICN France : LC UICN Région : LC Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV	Milieux similaires à ceux de la Rainette verte

Sources	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	DREAL	Statuts	Habitats
Sigogne	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	2 017	-	PN : art.3 UICN France : LC UICN Région : LC Conv. Berne : III	Cette espèce privilégie les forêts de feuillus ou mixte.
Sigogne	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	2 018	-	PN : art.3 UICN France : LC UICN Région : LC Conv. Berne : III	Peu exigeant et ubiquiste, le Triton alpestre utilise pour sa reproduction une large variété de points d'eau pauvres en poisson, que ce soit des milieux stagnants (mares de tout type, abreuvoirs, ornières, lavoirs, fossés etc.) ou des milieux légèrement courants (sources, petits ruisseaux).
Sigogne	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	2 005	-	PN : art.3 UICN France : LC UICN Région : LC Conv. Berne : III	Ubiquiste, il se reproduit dans une large gamme de milieux stagnants ou à courant lent. Un couvert boisé à proximité de ses milieux de reproduction est nécessaire pour sa présence
Znieff II 260014993	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	-	2005	PN : art.2 UICN France : NT UICN Région : VU Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.II et IV	Mares bien exposées d'une certaine profondeur et pourvues de végétations aquatiques : la présence de poissons est un facteur extrêmement limitant

Les habitats sur site apparaissent peu favorables pour ces espèces, en dehors de l'Alyte accoucheur, confirmé sur site, mais aussi pour la Grenouille agile et le Crapaud calamite, qui auraient pu trouver de quoi répondre à leurs besoins le long du Suzon.

Mais par leur absence des prospections en journée et en soirée et de l'ancienneté des observations pour certaines d'entre elles, elles sont considérées comme non potentielles. La pression d'inventaire a été telle que si elles avaient été présentes localement, elles auraient été vues ou entendues.

#### 2.2.2.5. Reptiles

- In situ**

Bien que les habitats semblent se prêter à l'accueil, des reptiles, il n'a été recensé qu'une seule espèce au sein de la zone d'étude et en périphérie : le commun Lézard des murailles.

Tableau 13 - Liste des reptiles observés au sein du site d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.II DHFF : ann.IV PN : art.2





Figure 20 - Localisation des reptiles observés au sein du site d'étude

Les habitats urbains, bien que connectés entre eux par des corridors écologiques intéressants, semblent ne pas être favorables pour ce groupe d'espèce.

Concernant les enjeux que ce groupe représente, le Lézard des murailles étant commun à l'échelle nationale et régionale, et s'adaptant bien aux milieux anthropiques, il est considéré comme présentant un enjeu **faible**.

- **Bibliographie**

Ce sont 10 espèces qui sont recensées dans la bibliographie (cf. tableau 14 page suivante). Le Lézard des murailles, noté en 2018, en fait partie.

La présence de la ripisylve et du Suzon le long du site d'étude, ainsi que les fourrées et herbes hautes en cœur de périmètre rendent ce site plutôt attractif pour les espèces appréciant l'eau (Tortue de Floride, la Couleuvre helvétique).

Est également considérée comme potentielle l'Orvet fragile.

Seulement, au regard de l'absence d'autres contacts que le Lézard des murailles lors des inventaires, les habitats du site semblent finalement peu convenir aux espèces de la bibliographie. Les corridors écologiques connectant le site d'étude aux milieux semi-naturels péri-urbains apparaissent insuffisants pour permettre le transit d'espèces à faibles capacités de déplacement que sont les reptiles (contrairement aux oiseaux et aux chauves-souris).



Tableau 14 - Liste des reptiles recensés dans la bibliographie

Sources	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	DREAL	Statuts	Habitats
Sigogne	Anguis fragilis	Orvet fragile (L')	2 014	-	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Conv. Berne : III PN : art.3	Se rencontre dans une grande variété de milieux naturels boisés ou non et anthropiques (paysages bocagers, jardins), avec une prédilection pour les micro-habitats présentant un couvert végétal dense dans lequel il peut facilement se dissimuler. Elle vit dans les endroits chauds et plutôt secs. Elle fréquente ainsi les anciennes carrières, les jardins des zones peu urbanisées, les talus en bords de route et chemin bien exposés, les murs de pierres et affleurements rocheux, les haies et lisières de forêt etc. L'espèce semble assez liée aux zones boisées mais il arrive qu'elle soit observée près des habitations.
Sigogne Znieff II 260014993	Coronella austriaca	Coronelle lisse (La)	2 000	2018	UICN France : LC UICN région : DD Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV PN : art.2	Fréquente le bocage et les milieux secs, chauds et ensoleillés, plutôt pentus, elle affectionne les pelouses calcaires, les zones rocheuses recolonisées par une végétation broussailleuse, les haies, les friches et bords de voies de communication où, cachée, elle peut passer inaperçue.
Sigogne Znieff II 260014993 Znieff I 260015453	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune (La)	2 013	2019	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV PN : art.2	Il apprécie les zones à végétation herbacée assez haute. Il habite les milieux secs comme les rocailles, les talus ensoleillés, les broussailles, mais aussi les prairies sèches, les haies et lisières de forêts.
Znieff II 260014993	Lacerta agilis Linnaeus, 1758	Lézard des souches	-	2018	UICN France : NT UICN région : DD Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV PN : art.2	C'est l'hôte typique des pelouses sèches et des zones de fourrés bien exposées, des vergers, bords de vignobles, de haies, de ponts, de digues et de voies ferrées... Les milieux rocheux et sableux (comme sur les bords de grands cours d'eau, dans lesquels il peut parfois tremper son ventre) sont très appréciés.
Sigogne Znieff II 260014993 Znieff I 260015453 Znieff I 260015066	Lacerta bilineata	Lézard vert occidental	2 014	2014	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Conv. Berne : III DHFF : ann.IV PN : art.2	

Sources	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	DREAL	Statuts	Habitats
Sigogne	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique (La)	2 002	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC Conv. Berne : III	Milieu frais et humides car se nourrit principalement d'amphibiens.
Sigogne	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles (Le)	2 018	-	PN : art.2 UICN France : LC UICN région : LC DH : IV Conv. Berne : III	Ubiquiste
Sigogne	<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	2 014	-	UICN France : NA UICN région : NA Conv. Berne : III E.E.E	Vit dans les milieux lacustres, les cours d'eau, les lacs, les zones humides ou dans des ripisylves.
Znieff II 260014993	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	-	2018	UICN France : LC UICN région : NT Znieff Conv. Berne : III PN : art.2	Pelouses sèches, zones de fourrés et landes, milieux rocheux (éboulis, pierriers, falaises, affleurements et dalles), ainsi que les villages (parfois les abords de villes), jardins, bords de haies, de chemins, de routes et talus (souvent pierreux), sont ses milieux de prédilection.
Sigogne Znieff I 260030391	<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape (La)	2 006	2013	UICN France : LC UICN région : LC Znieff Conv. Berne : II DHFF : ann.IV PN : art.2	Ce serpent particulièrement agile a des mœurs arboricoles, il fréquente les prairies, le bocage et les milieux forestiers. Il apprécie les endroits secs et ensoleillés comme les pelouses calcicoles sèches, les zones rocheuses, les haies, mais il semble rechercher une certaine humidité apportée par les strates arbustives et arborescentes.



### 2.2.2.6. Entomofaune

- **In situ**

3 odonates, 3 orthoptères, 20 rhopalocères et 1 zygène ont été recensés au sein de la zone d'étude.

Tableau 15 - Liste de l'entomofaune observée au sein du site d'étude

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Odonates	Anax empereur	<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	UICN France : LC UICN Région : LC
Odonates	Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	UICN France : LC UICN Région : LC
Odonates	Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC
Orthoptères	Criquet des mouillères	<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	UICN France : LC UICN Région : LC
Orthoptères	Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	UICN France : LC UICN Région : LC
Orthoptères	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Céphale	<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Collier de corail	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff
Rhopalocères	La Sylvaïne	<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Mélitée du Mélampyre	<i>Melitaea athalia</i> (Rottemburg, 1775)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff
Rhopalocères	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Némusien / Ariane	<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Piéride du navel	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC

Rhopalocères	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Rhopalocères	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Zygènes	Zygène pourpre	<i>Zygaena purpuralis</i> (Brünnich, 1763)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff

**[Localisation de l'entomofaune observée sur site pages suivantes]**

C'est une belle diversité pour les rhopalocères, d'autant plus au regard des habitats en partie en friche, et de la surface prospectée.

A contrario, les odonates et les orthoptères apparaissent peu diversifiés. Ils sont représentatifs de la qualité des habitats :

- o Concernant les odonates, le Suzon s'est retrouvé asséché une partie de l'année, avec des systèmes racinaires apparent, et des milieux peu propices à la reproduction. La ripisylve, dont la densité est favorable pour certaines espèces animales, apporte ici la fraîcheur que fuit la plupart des odonates. C'est pourquoi ne sont observées localement que quelques espèces à grande variabilité écologique.
- o Pour les orthoptères, la diversité et les effectifs sont également très faibles, malgré des habitats apparemment favorables (notamment au niveau de l'espace prairial en fauche au sud).  
L'inventaire n'est certainement pas exhaustif pour ce groupe, mais tend à montrer une faible qualité des habitats en place et une tendance à la fermeture.

Les rhopalocères et zygènes sont quant à eux les plus représentés localement, tant en diversité qu'en abondance.

Toutes les espèces sont considérées comme communes à l'échelle nationale et régionale. Parmi elles, 3 sont dites déterminantes de Znieff : l'Hespérie des potentilles, la Mélitée orangée et la Zygène pourpre.

A savoir, dans le cadre des ZNIEFF, sont qualifiées de déterminantes :

- 1) les espèces en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN ou extraites des livres rouges publiés nationalement ou régionalement ;
- 2) les espèces protégées nationalement, régionalement, ou faisant l'objet de réglementations européennes ou internationales lorsqu'elles présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional ;
- 3) les espèces ne bénéficiant pas d'un statut de protection ou n'étant pas inscrites dans des listes rouges, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières, en limite d'aire ou dont la population est particulièrement exceptionnelle (effectifs remarquables, limite d'aire, endémismes...).

L'Hespérie des potentilles est une espèce des prairies maigres fleuries et des pelouses sèches xériques. Le Zygène pourpre est quant à lui régulier des prairies, pelouses et clairières. Enfin, la Mélitée orangée est une espèce plutôt xéro-thermophile, affectionnant les pelouses sèches caillouteuses à végétation lacunaire, les anciennes carrières et les rebords de corniche, toujours sur des secteurs très ensoleillés. Elles ont été toutes trois observées dans le couloir végétal qui relie ce site aux couloirs végétalisés aménagés à l'ouest et au nord-est du site d'étude.

Au regard du statut de ces espèces, il est considéré que l'entomofaune présente un enjeu **faible**.





Figure 21 - Localisation des odonates et orthoptères observés sur site



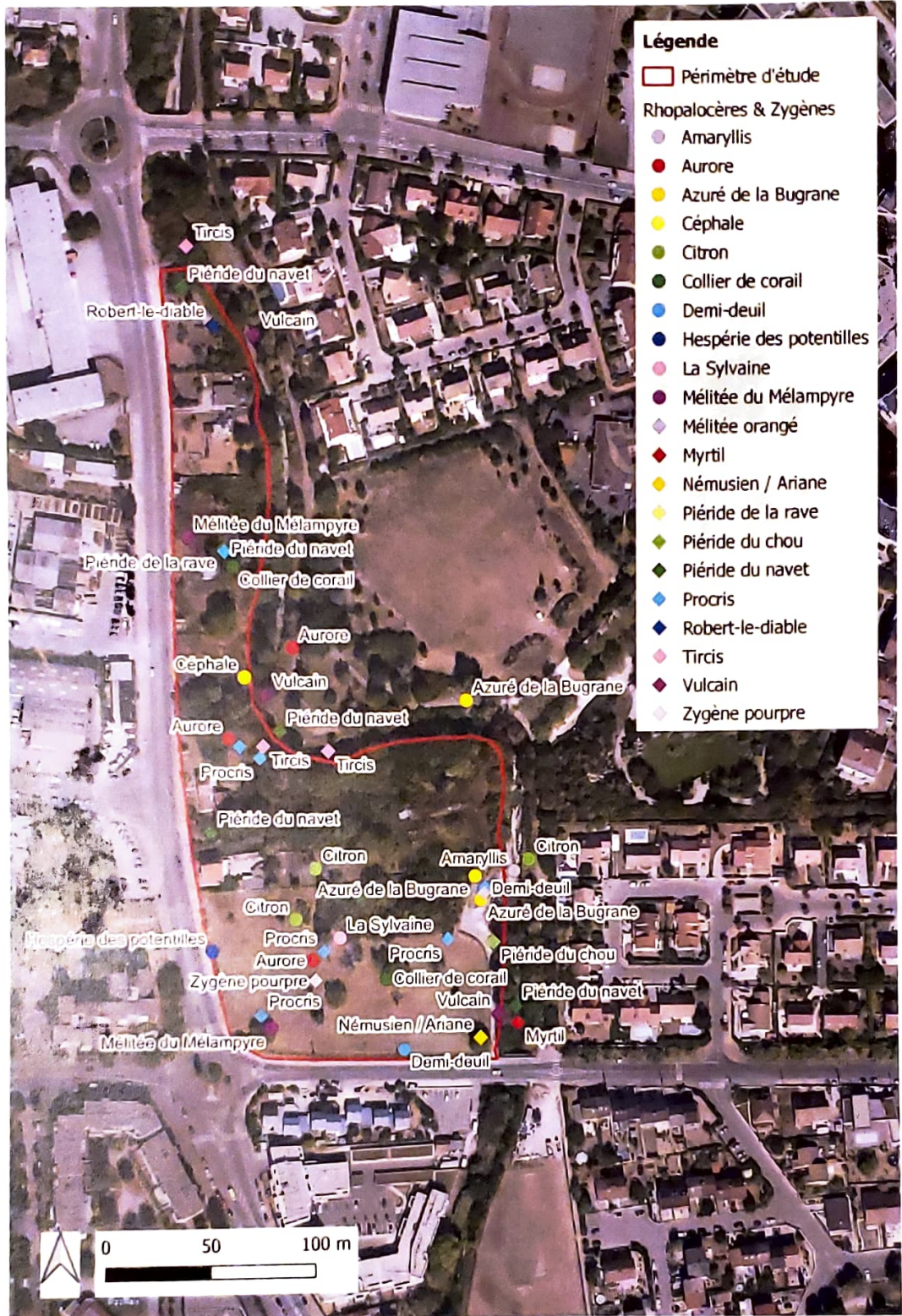


Figure 22 - Localisation des rhopalocères et zygènes observés au sein du site d'étude



## • Bibliographie

Pour rappel, le collectif « Sauvons les berges du Suzon » a établi en 2022 une étude sur l'avifaune et l'entomofaune, rassemblant des données collectées par des usagers locaux au fil des années. Ainsi, depuis 2012, ce sont 55 rhopalocères et 3 zygènes diurnes qui ont été recensés. Ces données ont été intégrées à l'analyse des données issues de la plateforme SIGOGNE et des périmètres de protection et d'inventaire locaux.

**Remarque :** Il aurait été intéressant d'avoir la localisation de chacune des espèces ainsi mentionnées par le Collectif, de façon à identifier le type d'usage et les interactions entre espèces et milieu en place.

La bibliographie recense ainsi :

- o 22 odonates (dont 5 au sein de la Znieff II 260014993, le reste étant signalé sur Sigogne).
- o 33 orthoptères (dont 3 au sein de la Znieff II 260014993, le reste étant signalé sur Sigogne).
- o 108 rhopalocères (dont 25 au sein de la Znieff II 260014993 notamment, 4 via le Collectif et le reste étant signalé sur Sigogne).
- o 12 zygènes (dont 6 au sein de la Znieff II 260014993 notamment, 3 via le Collectif, et le reste étant signalé sur Sigogne).

Parmi ces espèces, 75 présentent des statuts de protection et/ou de conservation sensibles :

- o 24 de ces espèces sont « seulement » déterminantes de Znieff
- o 19 de ces espèces sont déterminantes de Znieff et considérées comme quasi-menacées à l'échelle régionale comme c'est le cas pour : l'Azuré des Cytises (observé en 2017 puis 2022 en ponte par le Collectif) ; l'Hespérie du chiendent (population observée tous les ans selon le Collectif) ; la Zygène de la Coronille variée (2017 puis 2022 par le Collectif) ; la Zygène du Lotier (2022 par le Collectif).
- o 19 des 75 espèces présentent des observations trop anciennes pour être considérées comme potentielles sur le site d'étude (dates au-delà de 10 ans d'ancienneté)
- o Ce qui fait 13 espèces aux statuts sensibles dont le potentiel va être analysé ci-après.

### [Liste des espèces patrimoniales de l'entomofaune issue de la bibliographie page suivante]

Globalement ces espèces sont considérées comme non à moyennement potentielles sur site, du fait d'un manque de structure de qualité dans les habitats en place ainsi que dans les corridors écologiques qui relient le site aux milieux semi-naturels périurbains.

Seul l'Azuré de l'Ajonc pourrait être considéré comme potentiel, mais les données du Collectif manquent de précision pour estimer la qualité de la population locale. Par ailleurs, alors que les conditions météorologiques de 2023 se sont avérées favorables pour l'entomofaune, cette espèce n'a pas été relevée lors des inventaires de terrains réalisés pour la présente étude. C'est pourquoi il est considéré que son potentiel est limité.

Sources	Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	Dreal	Etude Collectif	Statuts	Habitats	Potentiel sur site
Znieff II 260014993	Odonates	Lestes dryas Kirby, 1890	Leste des bois	-	2017	-	UICN France : LC UICN Région : VU Znieff	Étangs peu profonds, des mares et des prairies inondables, mais aussi des mares forestières bien éclairées et riches en végétation	Non potentiel au regard des habitats fréquentés
Sigogne Znieff I 260030392	Rhopalocères	Hipparchia semele	Agreste	2012	2014	-	UICN France : LC UICN Région : EN Znieff	Ces espèces sont liées aux milieux secs et chauds : elles se développent sur diverses graminées.	Moyennement potentiel au regard de l'ancienneté des observations qui met en doute la pérennité d'une population locale
Sigogne Collectif	Rhopalocères	Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc	2018	-	Pas de date renseignée	UICN France : LC UICN Région : VU Znieff	En plaine, il fréquente les bordures de pelouses, les friches en bas-de-versants, n'évoluant jamais très loin d'une source d'humidité auprès de laquelle il vient se désaltérer.	Moyennement potentiel, l'absence de date d'observation par le Collectif apporte un doute sur la présence récente et pérenne de l'espèce localement
Znieff II 260014993 Znieff I 260015453	Rhopalocères	Lopinga achine (Scopoli, 1763)	Bacchante	-	2017	-	UICN France : NT UICN Région : NT Znieff Berne : ann.IV DHFF : ann.IV PN : art.2	C'est une espèce mésophile des milieux boisés. Elle fréquente les forêts claires à grandes graminées (chênaies-pubescentes et chénaies-charmaies) et les lisières forestières, en petites populations, ainsi que les fonds de vallons boisés sur calcaire ou terrain alluvionnaire.	Pour que l'espèce se développe, il lui faut des patchs réguliers d'habitats favorables, disposés à quelques centaines de mètres les uns des autres. Dans le cas présent, le site d'étude paraît insuffisamment connecté pour être favorable à cette espèce



Sources	Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	Dreal	Etude Collectif	Statuts	Habitats	Potentiel sur site
Sigogne Collectif	Rhopalocères	Fabriciana niobe	Chiffre	1 996	-	2020	UICN France : NT UICN Région : VU Znieff	Le Chiffre est mésophile, orophile et préférentiellement calcaire. Il évolue dans divers milieux semi-ouverts des étages collinéen et montagnard. Les adultes fréquentent les prairies et les pâturages fleuris, souvent enclavés ou limitrophes des forêts.	Au regard du pas de temps conséquent entre la donnée Sigogne et celle du Collectif, il est émis l'hypothèse que l'individu observé le 20 juillet 2020 était seulement en transit. Il paraît ici présenter peu d'enjeux.
Znieff II 260014993	Rhopalocères	Euphydryas aurinia (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise	-	2013	-	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II PN : art.3	L'écotype xeraurinia vit dans les pelouses sèches des plateaux calcaires.	Au regard de l'absence de données communales et de la part du Collectif, l'espèce est considérée non potentielle
Znieff II 260014993	Rhopalocères	Euphydryas maturna (Linnaeus, 1758)	Damier du Frêne	-	2015	-	UICN France : EN UICN Région : EN Znieff Berne : ann.II DHFF : ann.II et IV PN : art.2 + CNPN	Vit dans les milieux forestiers et occupe particulièrement les lisières, clairières, forêts claires et abords des chemins forestiers.	Au regard de l'absence de données communales et de la part du Collectif, l'espèce est considérée non potentielle. Par ailleurs, les milieux in situ ne sont pas assez boisés pour attirer l'espèce
Znieff II 260014993	Rhopalocères	Limenitis populi (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvain	-	2013	-	UICN France : NT UICN Région : EN Znieff	L'espèce fréquente les milieux boisés avec des lisières et clairières à trembles dont elle consomme les feuilles.	De la même façon, les habitats boisés in situ ne sont pas suffisamment étendus pour attirer cette espèce. Elle est considérée comme non potentielle

Sources	Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Sigogne	Dreal	Etude Collectif	Statuts	Habitats	Potentiel sur site
Sigogne Znieff II 260014993 Znieff I 260015453 Znieff I 260030392 Znieff I 260015066	Rhopalocères	<i>Arethusana arethusana</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Mercurie	2014	2017	-	UICN France : LC UICN Région : VU Znieff	L'espèce est typique des milieux chauds et secs pouvant être observés sur les côtes calcaires : essentiellement des pelouses sèches à végétation basse. L'espèce se pose dans les zones clairsemées d'herbacées ainsi que sur les pierres.	Les milieux ouverts du site d'étude présente davantage une végétation herbacée haute que basse. Ils n'apparaissent de ce fait pas favorables pour cette espèce. Elle y est considérée comme non favorable
Sigogne Znieff II 260014993	Rhopalocères	<i>Hipparchia genava</i>	Sylvandre helvète	1999	2013	-	UICN France : LC UICN Région : VU Znieff	Ces espèces sont liées aux milieux secs et chauds ; elles se développent sur diverses graminées.	L'espèce est considérée comme peu potentielle sur site : les dates d'observations sont assez anciennes, et malgré la présence régulière du Collectif et de l'écologue sur site, elle n'a pas été relevée.
Sigogne	Zygènes	<i>Aglaope infausta</i>	Aglaopé des haies	2019	-	-	UICN France : LC UICN Région : VU Znieff	Est une espèce thermophile, elle se rencontre en milieux secs.	Les milieux in situ ne répondent pas tout à fait aux besoins de cette espèce. Leur qualité est insuffisante, et justifient son absence des inventaires naturalistes récents.
Sigogne Znieff II 260014993	Zygènes	<i>Zygaena osterodensis</i>	Zygène d'Ostérode	1996	2021	-	UICN France : LC UICN Région : EN Znieff	Elle fréquente les lisières et les fonds de vallons boisés	Bien que la Znieff II présente une observation récente, l'absence d'individus sur la commune voire sur le site d'étude réduit son potentiel. Les habitats in situ manquent certainement de structure favorables à l'espèce.



### 2.2.2.7. Mammifères

- **In situ**

La pression d'inventaire au sein du site et en périphérie a permis de confirmer la présence à l'année de l'Ecureuil roux, espèce strictement protégée à l'échelle nationale.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	UICN France : LC UICN Région : LC Berne : ann.II PN : art.2

Cette espèce n'a pas pu être confirmée comme en reproduction sur site ou en périphérie, mais il est certain que c'est une habituée de la ripisylve du Suzon, comme le montre la carte page suivante (Localisation des contacts avec l'Ecureuil roux au cours des inventaires 2023).

Observée le long du Suzon et en dehors de l'emprise stricte du site, cette espèce est considérée comme présentant un enjeu **moyen** au sein de la zone d'étude.

De la même façon que pour les oiseaux, c'est surtout vis-à-vis de la fonctionnalité écologique locale que l'enjeu est jugé **fort**.

- **Bibliographie**

L'Ecureuil roux a été noté au sein du territoire communal en 2019. Grâce à cette étude, il est donc possible d'actualiser sa présence.

Autrement, ce sont 33 espèces qui sont citées dans la bibliographie. Seules deux d'entre elles présentent des statuts de protection strictes :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Dem. obs. Sigogne	Statuts	Habitats
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	2 009 - (2017 Znieff)	UICN France : LC UICN Région : NT Znieff DHFF : ann.IV Wash. : ann.A Berne : ann.II PN : art.2	Espèce forestière, occupant principalement des forêts de feuillus et mixtes d'altitude modeste, associée à des prairies naturelles
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	2 020	UICN France : LC UICN région : LC Berne : III PN : art.2	Commun dans un grand nombre de biotope, le hérisson habite les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les parcs, les prairies humides (surtout au bord de ces milieux), les jardins, les dunes avec buissons.

Le Chat forestier est considéré comme non potentiel au sein du site d'étude, du fait que les habitats ne lui sont pas favorables : la surface est insuffisante et trop urbanisée.

Quant au Hérisson d'Europe, il est considéré comme potentiel du fait de la correspondance entre les milieux en présence et ses habitats de prédilection. Il n'a toutefois pas été recensé lors des inventaires 2023.





Figure 23 - Localisation des contacts avec l'Ecreuil roux au cours des inventaires 2023



### 2.2.2.8. Autres espèces

Lors des prospections pour l'ensemble des taxons visés par cette étude, il a été relevé autant que possible les autres espèces rencontrées.

Ce sont ainsi 7 espèces supplémentaires qui ont été relevées :

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Gastéropodes	Escargot turc	<i>Helix lucorum</i> Linnaeus, 1758	UICN France : NA
Hyménoptères	Abeille charpentière	<i>Xylocopa violacea</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Hémiptères	Punaise arlequin	<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	UICN France : LC UICN Région : LC
Hétérocères	Doubleur jaune	<i>Euclidia glyphica</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC
Hétérocères	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	UICN France : LC UICN Région : LC Znieff DHFF : ann.II
Hétérocères	Phalène blanche	<i>Siona lineata</i> (Scopoli, 1763)	UICN France : LC UICN Région : LC
Mantidés	Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	UICN France : LC UICN Région : LC

**Remarque :** Concernant l'Ecaille chinée, bien qu'inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats, le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Calimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

C'est pourquoi même le Cahier des habitats considère que *Euplagia quadripunctaria* ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion en France.

Cette espèce est également citée au sein des périmètres d'inventaire voisins, la dernière date d'observation remontant à 2017.

Par ailleurs, au regard des arbres dépérissant présents sur site, il a été recherché le Lucane cerf-volant. Ce coléoptère strictement protégé sur le territoire national se reproduit dans du bois vieillissant, mort, en privilégiant le chêne comme support.

Cette espèce n'a pas été contactée lors des divers passages sur site.

Il est ainsi considéré que les enjeux sont non significatifs localement.





Figure 24 - Localisation des autres espèces recensées au sein du site d'étude



**2.2.2.9. Fonctionnalité écologique**

Au regard des espèces rencontrées sur site et des diverses observations faites dans ce document, il apparaît évident que la fonctionnalité écologique locale joue un rôle prépondérant vis-à-vis des espèces animales, notamment celles pouvant couvrir de grandes distances telles que les chauves-souris ou les oiseaux.

Les reptiles et insectes apparaissent quant à eux plutôt limités par les corridors, dont la structure paysagère doit être insuffisante pour assurer le déplacement de population.

La fonctionnalité écologique locale présente ainsi un **enjeu fort**.

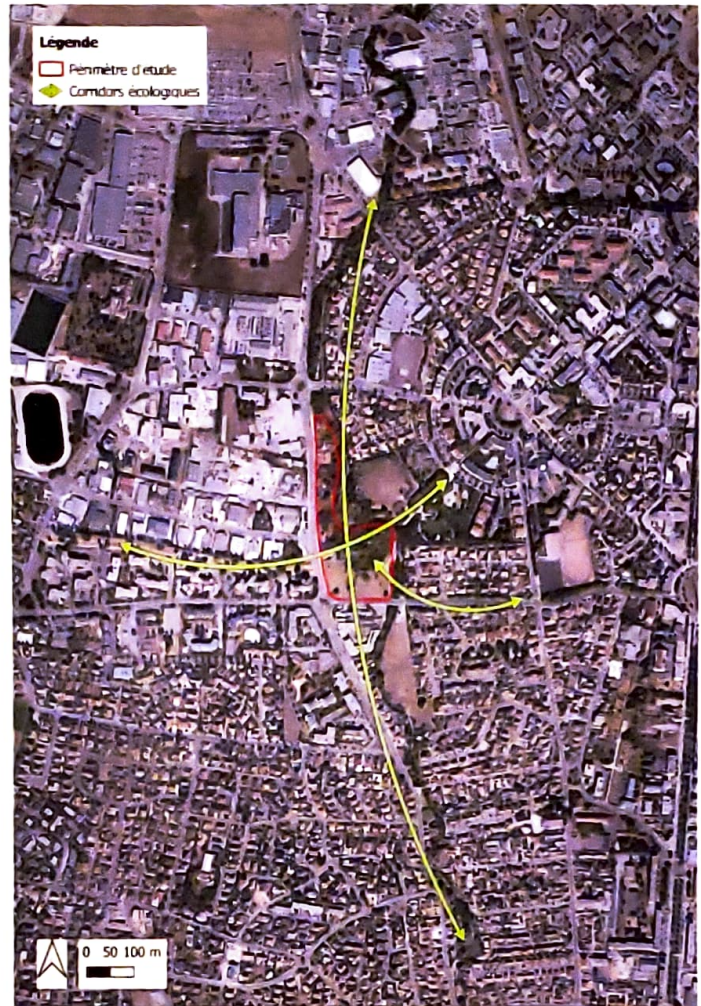


Figure 25 - Localisation des corridors écologiques en lien avec le site

**2.2.2.10. Synthèse des enjeux**

Les inventaires de terrain ont mis en évidence des enjeux pour les différents groupes d'espèces prospectés :

**Tableau 16 - Synthèse des enjeux**

<b>Groupe</b>	<b>Synthèse des enjeux</b>
Flore/habitats	Non significatif
Arbres habitats	Faible à Moyen
Oiseaux	Faible à Moyen
Chauves-souris	Moyen
Amphibiens	Moyen
Reptiles	Faible
Insectes	Faible
Autres mammifères	Moyen
Autres espèces	Non significatif
Fonctionnalité écologique	Fort

## 2.3. ANALYSE DES IMPACTS

### 2.3.1. METHODOLOGIE DE L'ANALYSE

Au moment de la rédaction de ce chapitre, des plans d'aménagement ont été produits. Ils sont présentés à la page suivante.

Cette version a vocation à évoluer suite à la mise en œuvre de la démarche ERC.

Il convient de noter que ce projet intègre déjà dans son plan masse plusieurs objectifs :

- Conservation de 4 à 5m de largeur de ripisylve depuis le haut des berges,
- Conservation des arbres de haute tige de qualité identifiée autant que possible
- Conservation de la surface boisée se situant dans le coude du Suzon
- Consolider l'effet de corridor écologique central pour préserver la connexion avec les éléments de corridors annexes
- Il sera évité toute atteinte et modification de la ripisylve.
- Protection de la ripisylve de toute divagation par la pose de barrières dites ganivelle en bois.
- Il est également prévu que la Ville devienne propriétaire de la ripisylve et de la coulée verte, de façon à pouvoir assurer l'entretien de ces espaces en cohérence avec les enjeux.

Après d'autres échanges, il a été aménagé les éléments suivants (ceux-ci n'apparaissent pas dans le plan d'aménagement mis à disposition dans cette étude) :

- Le point culminant de la promenade située au sein de la coulée verte va être reculé, de façon à ne pas amener les promeneurs en limite de la ripisylve. De cette façon, la divagation sera réduite.
- La coulée verte sera davantage végétalisée, d'une part pour consolider l'effet corridor écologique et pour proposer davantage d'habitats naturels à la nidification, mais aussi pour créer un îlot de fraîcheur en cœur de ville.

La suite de ce rapport prend en compte ces éléments.





VENISE II  
13000 VINCENNES - 75113 PARIS  
EDOUARD DENIS

Figure 26 - Plan de masse des aménagements avant la démarche ERC

Les travaux et l'usage de l'écoquartier route d'Ahuy vont entraîner des modifications du paysage et des milieux naturels, et des incidences sur les habitats et les espèces.

Les enjeux mis en avant dans les chapitres précédents ont été définis vis-à-vis notamment de ce que représente une espèce sur un territoire donné, par sa rareté et la complexité de ses besoins. Toutefois, deux espèces peuvent présenter le même enjeu, mais être sensibles au projet de façon plus ou moins forte. Une espèce à vaste territoire et occupant des habitats assez divers y sera moins sensible du fait de sa possibilité à conserver un habitat de vie à proximité par rapport à une espèce dont le territoire est relativement peu étendu et peu commun.

Ces impacts peuvent être les suivants :

- pendant les travaux : dérangement des espèces, destruction d'habitats et d'espèces ;
- l'exploitation en elle-même : modification de l'habitat par uniformisation en un seul ;
- l'usage de la zone va quant à lui entraîner des dérangements et la présence d'un risque de mortalité.

Il est donc nécessaire d'analyser tous les impacts que pourrait avoir le projet sur les habitats et sur les espèces nuancés par les sensibilités de chacune d'entre elles.

Ces impacts peuvent être de différents types et avoir une échelle temporelle différente :

- **Impact direct** : il résulte de l'action directe de la mise en place et/ou de l'exploitation de l'aménagement sur les milieux naturels
- **Impact indirect** : un impact indirect est une conséquence de l'action directe de l'aménagement, qui peut être parfois éloignée (par exemple, prolifération d'une espèce dont le prédateur a été fortement impacté par l'aménagement)
- **Impact permanent** : est considéré comme irréversible car est lié à l'exploitation même du site
- **Impact temporaire** : a contrario de l'impact précédent, cet impact est réversible. Il est lié à la phase de travaux ou de démarrage de l'activité
- **Impact induit** : cet impact n'est pas dû à l'aménagement en lui-même, mais à des modifications liées à l'activité (pour exemple : augmentation de la circulation).

L'analyse des impacts d'un projet sur son environnement et sur l'espace qu'il compte occuper se fait en plusieurs étapes.

Il faut tout d'abord détailler les impacts jugés potentiels du projet sur les milieux naturels. Ils sont alors analysés dans leurs effets maximum.

Vient ensuite la proposition de mesures permettant d'Eviter et Réduire l'impact du projet : ce sont les mesures ER de la démarche ERC.

A la suite de cela, sont présentés les impacts résiduels supposés du projet dans le cas où le maître d'ouvrage accepte l'ensemble des mesures ER proposées.

S'il subsiste des effets négatifs du projet sur les enjeux écologiques locaux, sont alors proposées des mesures de Compensation et d'Accompagnement, afin d'arriver, si cela est possible, à des impacts non significatifs.

Une conclusion générale est enfin proposée, en mettant à jour les impacts résiduels, suite à l'ensemble de cette démarche Eviter-Réduire-Compenser, qui respecte la nouvelle codification de 2018 (CEREMA).

### 2.3.1.1.Habitats/flore

- Pendant travaux

Les travaux vont détruire des habitats semi-naturels. Une attention particulière est portée sur tous les arbres de haute tige, dont les arbres habitats, de façon à en conserver le plus grand nombre. Il est également prévu d'éviter tout impact de la ripisylve.

Les habitats remaniés ne présentant pas d'enjeux en tant que tels ni dans les espèces végétales qui les composent, l'impact est jugé **faible**.



- En phase d'exploitation

La ripisylve va être conservée et gérée par la Ville de Dijon de façon à assurer une évolution naturelle, tout en assurant la sécurité des usagers.

Les espaces à préserver de tout piétinement seront clôturer, limitant ainsi la divagation.

La coulée verte l'objet d'un entretien paysager, et sera végétalisée de façon à constituer un véritable couloir de déplacement pour les espèces animales, mais aussi un espace de déambulation maîtrisé pour les promeneurs.

Seuls les espaces verts au sein des propriétés ne pourront être maîtrisés.

Au regard des mesures prises pour maîtriser l'entretien et la divagation sur les espaces sensibles, l'impact est jugé faible.

### 2.3.1.2. Arbres habitats

Comme abordé au chapitre de présentation des habitats et des éléments paysagers remarquables, il se trouve sur site quelques arbres à enjeux.



Figure 27 - Localisation des arbres remarquables vis-à-vis du plan topographique

Un seul est considéré à abattre par ILEO, pour des raisons sanitaires. Cet arbre a été considéré comme présentant un enjeu faible pour les chiroptères (n°C). L'impact sur cet arbre est jugé **faible**.

Deux arbres à enjeu moyen se trouvent eux au cœur de la coulée verte envisagée, et pourront donc être conservés en l'état : seul une taille d'entretien est préconisée par ILEO (n°E et F). L'impact du projet est considéré nul sur ces deux arbres, voire **positif**, dans le sens où une taille d'entretien permettrait de leur assurer une meilleure longévité, en s'assurant d'un entretien de qualité.

Enfin, les arbres A (enjeu faible), B et G (enjeux moyen) sont eux localisés auprès des logements d'habitations.

Une simple taille d'entretien est préconisée par ILEO. Il est donc possible, d'un point de vue sanitaire, de les conserver en l'état. Un évitement de ces arbres est fortement préconisé (il est possible de les inclure dans des limites de parcelles). Dans le cas contraire, l'impact est jugé **moyen** au regard des enjeux qu'ils représentent pour les chiroptères.

Deux autres arbres ont été identifiés par l'expert chiroptérologue, mais ceux-ci n'ont pas été géoréférencés par le géomètre ou ILEO. Ces arbres sont considérés comme à enjeu faible.

Le n°D est un arbre mort qui se situe en limite de la coulée verte, et pourrait de ce fait être conservé, en imaginant un îlot écologique alentour, avec jachère fleurie voire des éléments d'accueil pour la petite faune (abri à hérisson ou hôtel à insecte), tout cela protégé par une barrière esthétique.

Si cette démarche ne peut être engagée, l'impact est jugé **faible**.

Le n°H est situé en limite parcellaire, est pourrait de ce fait, être conservé en limite de propriété. S'il ne l'est pas, l'impact est jugé **faible**.

#### 2.3.1.3. Oiseaux

- Pendant travaux

Si les travaux interviennent en pleine phase de reproduction des espèces animales locales, plusieurs impacts sont à envisager :

- Destruction de nichées et d'individus
- Dérangement par le bruit et les vibrations

Au regard des espèces animales concernées, l'impact est jugé **fort**.

- En phase d'exploitation

L'aménagement des bords du Suzon en un éco-quartier va induire une augmentation de la fréquentation humaine, qui jusqu'à présent est représentée par quelques habitations, des promeneurs dans la partie sud, et de la circulation tant à l'ouest qu'au sud.

Les espèces en place sont pour la majorité des espèces connues pour vivre à proximité de l'homme, à partir du moment où des espaces de quiétude se trouvent à proximité.

Dans le cas présent, les aménagements paysagers envisagés, avec le maintien de la ripisylve, sont des mesures considérées comme permettant le maintien des espèces animales localement.

L'impact est jugé **faible**, grâce aux mesures déjà intégrées au projet.

#### 2.3.1.1. Chauves-souris

- Pendant travaux

Les travaux n'ont pas vocation à être réalisés en pleine période d'activité des chauves-souris (crépuscule/nuits). L'impact est donc non significatif sur cette période.



Les travaux vont toutefois porter atteinte à certains des arbres considérés comme gîtes potentiels, ce qui peut amoindrir la capacité d'accueil du site vis-à-vis de ces espèces.

L'impact est jugé **faible**, au regard du caractère passager des espèces recensées, et du rôle principal de chasse localement.

- En phase d'exploitation

Le site, dans sa composition actuelle, est un site de chasse fréquenté par les chauves-souris. La surface de chasse va quelque peu évoluer au regard des habitations qui vont être construites, mais la conservation de la ripisylve en l'état, avec la consolidation de la coulée verte, permettront de conserver localement une activité de chasse, pour des espèces anthropophiles, donc déjà habituées à l'homme.

L'impact est considérée **faible**.

#### 2.3.1.2. Amphibiens

- Pendant travaux

L'espace de vie des amphibiens doit être en grande partie conservé hors de l'emprise des travaux.

Seulement, ceux-ci vont générer des vibrations, du bruit mais induire également un risque de pollution qui n'est pas négligeable.

Le risque d'écrasement est également à considérer lors de la phase travaux. Ce risque est élevé, du fait que le plus fort des travaux interviendra en phase de migration de ces espèces.

L'enjeu est considéré **fort** au regard du statut de protection des espèces présentes.

- En phase d'exploitation

Il n'a pas été observé d'écrasement d'amphibiens sur les voiries actuellement circulées, ce qui laisse à penser que les mouvements migratoires des amphibiens s'arrêtent aux espaces semi-naturels bordant le Suzon, et certainement le long de celui-ci.

Lors de l'aménagement du site et de son exploitation, il est possible que les espaces de vie et d'hivernage des amphibiens soient réduits aux stricts espaces verts conservés.

Perturbés par ces changements de leurs habitats, les amphibiens pourraient être tentés de se déplacer par-delà les espaces verts, et se trouver en danger sur les nouvelles voiries aménagées.

Cet impact potentiel est jugé **fort**.

#### 2.3.1.3. Reptiles

- Pendant travaux

Le Lézard des murailles est une espèce aux faibles capacités de déplacement. Cela le rend sensible, notamment si les gros travaux d'aménagement (destruction des milieux, retournement du sol, etc.) interviennent en phase de reproduction et d'hivernage.

Il est ainsi considéré un impact **moyen** pour l'herpétofaune lors de la phase travaux.

- En phase d'exploitation

Lorsque les aménagements auront été réalisés, le Lézard des murailles saura se réapproprier un territoire de vie, l'espèce s'adaptant bien aux milieux anthropiques.

Il n'y a pas d'impacts jugés significatifs, du fait du faible nombre d'individus présents, et des mesures en faveur du paysage qui ont été déjà envisagées. Celles-ci répondront aux besoins des reptiles à savoir : couloirs de déplacements, lieux de repos et favorables à leurs proies.

#### 2.3.1.4. Insectes

- Pendant travaux

Les travaux vont occasionner la destruction de milieux de reproduction d'espèces, pour certaines sensibles à l'échelle régionale. L'impact est à temporer du fait de la conservation dans son intégralité de la ripisylve, ainsi que d'un ourlet végétalisé le long de celle-ci. Le maintien de ces milieux est un réel avantage pour ces espèces, qui y trouvent une structure de qualité pour les déplacements, la reproduction et le repos.

Au regard des statuts des espèces concernées, l'impact est jugé **faible**.

- En phase d'exploitation

Des espaces verts ont vocation à être conservés/aménagés au sein de l'écoquartier. Cependant, selon l'entretien qu'il sera fait de ces milieux, celui-ci pourrait y empêcher toute reproduction de l'entomofaune. C'est pourquoi, en absence d'entretien extensif adapté, l'impact est jugé **moyen** sur l'entomofaune.

#### 2.3.1.5. Autres mammifères

- Pendant travaux

Les travaux vont réduire les espaces de vie locaux. Toutefois, l'Ecureuil roux, seul représentant des mammifères en dehors des chauves-souris à avoir été observé sur site, s'est cantonné tout au long des observations, aux arbres composant la ripisylve.

L'impact à considérer ici est le risque de destruction de l'espèce qui hiverne : elle ne saurait fuir en cas d'atteinte à son habitat de vie.

Dans le cas où il n'est pas respecté de calendrier des travaux, l'impact est jugé **fort**.

- En phase d'exploitation

Il est reconnu que l'Ecureuil roux peut évoluer en parc urbain du moment qu'il se trouve suffisamment d'arbres de haute tige présents et sans discontinuité au sein de la canopée.

La ripisylve devant être préservée telle qu'elle est actuellement, il n'est pas considéré d'impacts significatifs pour cette espèce.

Par ailleurs, l'aménagement paysager prévoit de consolider cette trame verte par la plantation d'arbres au sein de la coulée verte au sud du périmètre. A moyen terme, l'Ecureuil roux trouvera ainsi d'avantage d'espaces où se déplacer, et pourrait même se trouver connecter à d'autres trames vertes périphériques existantes.

#### 2.3.1.6. Autres espèces

Les autres espèces recensées sur site vont voir leur espace de vie réduit. Il restera tout de même des surfaces favorables à leur reproduction que sont la ripisylve et son sous-bois, la coulée verte et les bordures végétalisées envisagées.

Les espèces concernées ne présentent pas d'enjeux significatif, la destruction d'une partie de leur habitat va voir les populations locales réduire.

L'impact est jugé **faible**.

#### 2.3.1.7. Fonctionnalité écologique

- Pendant travaux

Les travaux vont porter atteintes à des espaces verts qui actuellement se trouvent en majorité au sein du périmètre d'étude.

Ils n'ont toutefois pas vocation à porter atteinte à la ripisylve, qui structure la trame verte locale, et borde le Suzon, également Trame bleue.

L'impact est jugé **moyen**.



- En phase d'exploitation

Les aménagements prévus pour consolider la coulée verte sont vu comme une plus-value qualitative pour la fonctionnalité écologique locale, car ils permettent de créer un corridor jusqu'à présent défectueux permettant un axe de déplacement est-ouest par-delà le périmètre d'étude.

Ces aménagements sont donc considérés comme positifs pour la fonctionnalité écologique locale.

### 2.3.2. SYNTHÈSE DES IMPACTS

L'analyse des impacts est récapitulée dans le tableau suivant :

Tableau 17 - Synthèse des Impacts du projet

Groupe	Rappel Enjeux	Type d'Impacts		Niveau d'Impact	
		Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase travaux	Phase d'exploitation
Flore/habitats	Non significatif	Suppression d'arbres de haute tige	Risque d'un entretien inadapté/intensif	Faible	Faible
Arbres habitats	Faible à Moyen	Suppression d'arbres	Risque d'un entretien inadapté/intensif	Faible à Moyen	Faible à Moyen
Oiseaux	Faible à Moyen	Réduction du territoire de vie des espèces Destruction pendant la phase de reproduction	Entretien non adapté Fréquentation humaine trop importante	Fort	Faible
Chauves-souris	Moyen	Perturbation et réduction des territoires de chasse	Risque de perturbation de la route de vol	Faible	Faible
Amphibiens	Moyen	Perturbation et réduction du territoire de vie des espèces Risque de destruction des milieux d'hivernage	Entretien non adapté Fréquentation humaine trop importante Risque d'écrasement	Fort	Fort
Reptiles	Faible	Perturbations du cycle de vie Destruction d'habitats Risque de mortalité	Entretien non adapté Fréquentation humaine trop importante	Moyen	Non significatif
Insectes	Faible	Réduction du milieu de vie	Entretien non adapté Fréquentation humaine trop importante	Faible	Moyen
Autres mammifères	Moyen	Réduction du milieu de vie	Développement de la strate arborée	Fort	Non significatif
Autres espèces	Non significatif	Destruction d'habitats	Entretien non adapté Fréquentation humaine trop importante	Faible	Faible
Fonctionnalité écologique	Fort	Réduction de la trame verte le long du Suzon	Consolidation de la trame verte	Moyen	Positif

De manière générale, bien que les enjeux soient modérés, les impacts sont importants. Cela s'explique par le fait que le site projet comprend des habitats peu représentés dans ses abords. Leur disparition entraînerait une perte de biodiversité certaine.

Les mesures réfléchies par le Porteur de projet permettent de réduire ces effets, mais elles restent insuffisantes. C'est pourquoi il est appliqué, dans la suite de ce document, la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser), de façon à chercher un projet à l'impact nul à non significatif pour son environnement.

## 2.4. MESURES ERC

Le diagnostic faune flore mené le long de la Route d'Ahuy, au droit de l'écoquartier envisagé par la société SCCV Dijon, permet de localiser les enjeux écologiques que pourraient impacter les travaux projetés.

Lorsque tout projet démontre avoir des incidences sur son environnement, notamment sur des espèces protégées, il convient de réfléchir sur trois niveaux de mesures :

- la première consiste avant tout à savoir s'il est possible d'éviter ces impacts ;
- la seconde, à savoir s'il est possible de réduire la gravité de l'impact ;
- le troisième est nécessaire dans le cas où les deux premières étapes n'ont pas suffi à résoudre tous les impacts. Il convient alors de rechercher des mesures visant à compenser les impacts du projet.

Ci-après sont présentées des mesures qui suivent cette démarche ERC, en prenant en compte les enjeux mais aussi les contraintes du projet (sécurité des personnes, faisabilité des travaux par les accès, ...). La codification de ces mesures respecte le Guide d'aide à la définition des mesures ERC de 2018, établi par le CEREMA.

### Evitement

- **Rappel des mesures déjà convenues**

#### **E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire**

La ripisylve est évitée et ne sera pas impactée lors de la phase travaux. Les berges du Suzon seront également préservées de toute intrusion des engins de chantier.

Il est également fait un effort certain sur la préservation des arbres de haute tige identifiés comme remarquable ou dans un bon état sanitaire.

Cette mesure est à associer à la **E2.1b Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux** :

Un ourlet enherbé doit être préservé au pied de la ripisylve. Par ailleurs, il faut que cet ourlet soit au moins aussi large que l'envergure des houppiers afin que ceux-ci ne se trouvent pas réduits et fragilisés par une taille de confort.

- **Autres mesures**

#### **E2.1a Ballisage préventif / mise en défens / dispositif de protection – phase travaux**

Afin de préserver les habitats et éléments paysagers présentant le plus d'enjeu, il conviendra de baliser les secteurs à éviter ainsi que les arbres habitats à préserver (n°A, B, D, E, F, G, H).

Il conviendra également de stocker les engins de chantier sur des surfaces imperméables de façon à éviter toute pollution accidentelle du sol et du Suzon.

Concernant les aménagements ultérieurs et les arbres remarquables identifiés par le bureau d'études ILEO, il est impératif de conserver une distance au moins égale à la projection du houppier de l'arbre pour effectuer des travaux de terrassement (à inclure dans la mesure R2.20 citée dans la suite de ce document).

Des protections de tronc devront être mis en place, et éviter tout stockage ni tassement de sol à proximité des arbres.



## **Réduction**

- **Rappel des mesures déjà convenues**

### **R2.2k Plantation diverse visant la mise en valeur des paysages / A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises**

Afin d'assurer une insertion paysagère de qualité du projet dans son environnement, il est prévu la plantation d'arbres de haute tige le long des voiries et de privilégier des bordures enherbées entre ces arbres.

La Ville de Dijon envisage également de reprendre les arbrisseaux plantés lors de manifestations citoyennes pour les réorganiser au sein des espaces verts. De cette façon, ils seront conservés sur site et apporteront une plus-value paysagère certaine.

### **R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation**

L'objectif de cette mesure est d'éviter toute divagation des usagers au sein de la ripisylve et dans le lit du cours d'eau, occasionnant de ce fait du dérangement auprès des espèces animales et la dégradation des berges.

Pour cela, une barrière en ganivelle bois est envisagée sera à disposer à l'aplomb des bandes enherbées qui précéderont les arbres de la ripisylve.

- **Autres mesures**

### **R2.1i Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation – phase travaux**

La mesure précédente R2.2j est complétée par la R2.1j, qui intervient lors de la phase travaux.

Il est en effet demandé à ce que soit mis en place une barrière anti-batracien le long de la mise en défens de la ripisylve pour éviter que les amphibiens viennent au sein des travaux et s'y retrouvent écrasés.

### **R2.1k/R2.2c Dispositif de limitation des nuisances envers la faune / R2.1p Gestion écologique temporaire des habitats dans la zone d'emprise des travaux / R2.2l Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet**

Afin de ne pas perturber les routes de vol des espèces nocturnes, il est demandé de limiter au strict minimum l'éclairage. Cela est d'autant plus important que l'écoquartier se trouverait en bordure de la ripisylve et du Suzon, qui ont été identifiés comme corridor de déplacement et zone de chasse / repro pour un certain nombre d'espèces.

Cet éclairage pourrait être à détection de mouvement et minuté, et il pourra observé une coupure entre 23h00 et 5h00 du matin.

Il devra surtout répondre aux caractéristiques suivantes :

- Que les lumières soient équipées de telle manière à concentrer l'éclairage au sol.
- Utiliser des ampoules LEDs ambrées à spectre étroit, qui sont réputées, au même titre que les ampoules au sodium basse pression, pour être moins impactantes pour la biodiversité (étude 2015, les Cahiers de Biodiv'2050, confortée par l'association FNE au travers d'une publication de 2018).

Cette mesure de maîtrise de l'éclairage public a vocation à répondre au SCOT Trame noire, auquel la Ville de Dijon est sensibilisé.

Concernant les chauves-souris, il est également évoqué les mesures nécessaires à mettre en œuvre en cas de coupe inévitable des arbres identifiés comme favorables.

Ces mesures sont les suivantes (**R2.1p**):

- Les coupes seront réalisées entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre ;
- Les cavités seront vérifiées par l'écologue ; en cas d'occupation, une chaussette anti-retour sera installée pour permettre le départ spontané des individus ; l'abattage sera réalisé une fois la cavité vide ;

- L'abattage devra être réalisé par un grimpeur/élagueur en présence d'un écologue. Le tronc sera débité en tronçon et déposé délicatement au sol ;
- Les arbres devront rester sur place au moins 24h avant d'être évacué afin de permettre à la faune éventuellement présente de partir spontanément.

Enfin, pour chaque arbre à cavités abattu, un gîte adapté sera installé sur la zone du projet (**R2.2i**). Pour rappel, l'arbre n°D, est un arbre mort qui se situe en limite de la coulée verte (il n'a pas été géoréférencé par le géomètre).

Au regard de sa localisation, il pourrait être conservé et faire l'objet d'un aménagement spécifique, mettant en avant son intérêt pour la petite faune. Par exemple, en créant un îlot écologique alentour, avec jachère fleurie voire des éléments d'accueil pour la petite faune (abri à hérisson ou hôtel à insecte), tout cela protégé par une barrière esthétique.

Si cette mesure ne peut s'envisager pour des raisons sanitaires, en plus de la pose d'un gîte à chauves-souris, il est demandé de conserver les bois tronçonnés auprès de la ripisylve. Même ces éléments déperissant servent grandement aux insectes saproxylophages.

#### **R2.1c Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) / R2.1f Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes**

Pour éviter toute prolifération des espèces invasives sur site et leur exportation hors site, il ne sera fait aucune exportation des terres locales.

En complément, de façon à lutter contre le développement des espèces invasives sur les terres mises à nue lors des travaux, il est demandé à ce que les terres soientensemencées de façon à assurer la compétitivité intraspécifique.

Enfin, il conviendra de nettoyer les engins de chantier avant accès au site, puis après, de façon à éviter que des boues contaminées se retrouvent coincées dans les roues des engins puis soient dispersées sur d'autres sites.

#### **R2.1d Dispositif de lutte contre une pollution**

La proximité du Suzon confère aux travaux une grande responsabilité quant à la gestion de toute éventuelle pollution.

C'est pourquoi il est demandé à ce que les engins de chantier soient systématiquement stationnés sur des surfaces étanches, et disposent de kit anti-pollution en permanence.

#### **R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année = réduction temporelle en phase travaux**

Il est ici soumis une mesure peu commune, qui vise à limiter les dérangements auprès de la faune, et de limiter le risque de mortalité.

Il est demandé à ce que les travaux débutent au nord du site en direction du sud, pour ensuite observer un axe d'ouest en est.

De cette façon, les espèces animales voulant fuir pourront trouver refuge auprès de la ripisylve et des berges du Suzon, sans risquer de se retrouver sur les voiries circulées attenantes.

Par ailleurs, pour éviter que les **travaux de terrassement et de préparation du sol** se fassent en pleine période de reproduction et d'hivernation de la faune, ceux-ci devront être menés de **début septembre jusque fin novembre**.

#### **R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet**

Pour maintenir les espèces locales le long de la ripisylve et auprès des corridors nouvellement consolidés/créés, il est demandé que leur entretien soit le plus extensif possible : un entretien par an maximum à compter du mois d'août jusqu'au 15 mars de l'année suivante.

Il est également suggéré des espaces de jachères fleuris au pied des alignement d'arbres le long des voiries de circulation, comme répartis en mosaïque au sein des espaces verts du site projet.



**R2.2i Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet**

Il est envisagé ici de proposer, dans les espaces naturels conservés, des aménagements favorables au Hérisson d'Europe, mais aussi aux reptiles.

Il pourrait être également installé des hôtels à insectes, de façon à diversifier l'entomofaune locale, et des nichoirs à oiseaux.

Ces aménagements pourraient avoir une portée pédagogique, en faisant participer des écoles du secteur, qui construiraient les abris et les installeraient.

Pour l'ensemble de ces mesures, il peut être prévu en complément des suivis de différents types :

- Suivi du respect des prescriptions sur les travaux : calendrier, mise en œuvre, secteurs à éviter, etc.
- Vérification en phase d'exploitation : clôture, éclairage, etc.

**2.5. IMPACTS RESIDUELS**

Un certain nombre d'impacts a été identifié dans ce document, et en réponse, il a été soumis plusieurs mesures permettant d'intégrer le projet d'écoquartier dans son environnement et auprès des enjeux de biodiversité.

En page suivante sont récapitulées les mesures proposées, et l'impact résiduel après prise en compte de ces mesures est également renseigné.

Tableau 18 - Synthèse des mesures ERC proposées dans le cadre du projet d'écoquartier à Dijon (21)

Groupe	Impact		Classification des mesures ERC		Impacts résiduels
	Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase travaux	Phase d'exploitation	
Flore/habitats	Faible	Faible	E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire  E2.1a Balisage préventif / mise en défens / dispositif de protection – phase travaux  R2.1d Dispositif de lutte contre une pollution  R2.1c Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) / R2.1f Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes  E2.1b Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet  R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation  R2.2k Plantation diverse visant la mise en valeur des paysages / A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises	Non significatif
Arbres habitats	Faible à Moyen	Faible à Moyen	E2.1a Balisage préventif / mise en défens / dispositif de protection – phase travaux  E2.1b Limitation / positionnement adapté des emprises des travaux	R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Non significatif à positif (meilleure longévité pour les arbres entretenus)

Groupe	Impact		Classification des mesures ERC		Impacts résiduels
	Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase travaux	Phase d'exploitation	
Oiseaux	Fort	Faible	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p>	<p>R2.2l Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet</p> <p>R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p> <p>R2.2k Plantation diverse visant la mise en valeur des paysages / A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises</p>	Non significatif à positif (création d'une trame verte est/ouest)
Chauves-souris	Faible	Faible	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p>	<p>R2.2l Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet</p> <p>R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</p> <p>R2.1k/R2.2c Dispositif de limitation des nuisances envers la faune / R2.1p Gestion écologique temporaire des habitats dans la zone d'emprise des travaux</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p> <p>R2.2k Plantation diverse visant la mise en valeur des paysages / A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises</p>	Non significatif



Groupe	Impact		Classification des mesures ERC		Impacts résiduels
	Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase travaux	Phase d'exploitation	
Amphibiens	<b>Fort</b>	<b>Fort</b>	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p> <p>R2.1d Dispositif de lutte contre une pollution</p> <p>R2.1i Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation – phase travaux</p>	<p>R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p>	Non significatif
Reptiles	<b>Moyen</b>	Non significatif	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p>	<p>R2.2i Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet</p> <p>R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p>	Non significatif
Insectes	<b>Faible</b>	<b>Moyen</b>	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p>	<p>R2.2i Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet</p> <p>R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p>	Non significatif
Autres mammifères	<b>Fort</b>	Non significatif	<p>E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire</p> <p>R2.1a Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier / R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année</p>	<p>R2.2i Installations d'abris ou gîtes artificiels pour la faune au droit du projet</p> <p>R2.2j Clôture spécifique et dispositif anti-pénétration dans les emprises – phase exploitation</p>	Non significatif à positif (création d'une trame verte est/ouest)

Groupe	Impact		Classification des mesures ERC		Impacts résiduels
	Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase travaux	Phase d'exploitation	
Fonctionnalité écologique	Moyen	Positif	E1.1b Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysages majeurs du territoire	R2.2k Plantation diverse visant la mise en valeur des paysages / A7.a Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises  R2.2o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet	Non significatif à positif (création d'une trame verte est/ouest)

L'impact résiduel a été défini d'après les espèces concernées, le nombre d'individus/couples concernés par rapport à leur statut à l'échelle régionale et nationale.

L'ensemble des mesures proposées est ainsi considéré comme permettant au projet d'écoquartier envisagé le long de la route d'Ahuy à Dijon d'avoir un impact non significatif sur les populations locales, en préservant la fonctionnalité écologique locale ainsi que des espaces de reproduction avec une gestion écologique adaptée.

### 3. CONCLUSION

La société SCCV Dijon projette l'aménagement de logements individuels et collectifs le long de la route d'Ahuy à Dijon (21), sous la forme d'un écoquartier.

Le projet, qui s'étend sur près de 3 ha, se trouve en rive droite du cours d'eau le Suzon. Ce cours d'eau et sa ripisylve représentent et concentrent les enjeux les plus importants du secteur. Les espaces enfrichés en cours de fermeture annexes le sont également, mais dans une moindre mesure.

Conscient de l'importance écologique de cette trame verte et bleue dans un complexe majoritairement urbain, le Porteur du projet ainsi que la Ville de Dijon ont élaboré des plans d'aménagement qui visent à préserver la fonctionnalité écologique locale.

La biodiversité locale qui a été recensée au cours d'inventaires en 2023 est importante au regard de la localisation en milieu urbain. C'est pourquoi il a été réfléchi, en plus des propositions du Porteur de projet, des mesures visant à préserver la biodiversité au sein et en périphérie du projet. Si ces mesures sont mises en œuvre dans leur intégralité, le secteur verrait sa fonctionnalité écologique renforcée.



## 4. BIBLIOGRAPHIE

- **Zone humide**

Ardouin A., 2012. Guide pratique pour la description des sols de France. CEN Bourgogne. 24 pages

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. 61 pages

Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. 4 pages

Compagnie Nationale du Rhône, 2013. Fiche d'incidence Dragage simplifiée sur le domaine concédé à la CNR. Bassin de décantation de Chaffit, Aménagement de Beauchastel. Fiche en cours de validation par la DREAL, 20 pages.

Forum des marais atlantiques, 2010. Guide méthodologique. Inventaire et caractérisation des zones humides. Version n°2. 117 pages

Hydrogéotechnique centre, 2013. Rapport d'étude géotechnique, mission G12. 4S Immo, Ecoquartier, Messigny-et-Vantoux. 62 pages

MEDDE, GIS Sol. 2013. Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63 pages.

Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2010. Inventaire, évaluation et suivi : Cadre intégré pour l'inventaire, l'évaluation et le suivi des zones humides. Manuels RAMSAR pour l'utilisation rationnelle des zones humides, 4e édition, vol. 13. Secrétariat de la Convention de Ramsar, Gland, Suisse. 62 pages

VINET P., 2014. Guide d'identification des plantes des zones humides. Reconnaissance des végétaux caractéristiques des milieux humides. Bassin de la Sélune. 43 pages

- **Habitats- Flore**

Ardouin a., Gomez S., Juillard P. & Weber E., 2012. Atlas cartographiques des pelouses calcaires de Bourgogne. Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, Fenay, 59 p

Fitter R., Fitter A. & Farrer A., 2003. – *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 255p

Jauzein P., 2011 – *Flore des champs cultivés*. Edition QUAE, Versailles. 898p

Johnson O. & More D., 2009. – *Guide Delachaux des arbres d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 464p

Streeter D., Hart-Davis C., Hardcastle A., Cole F. & Harper L., 2011 - *Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, Paris. 704p

UICN France, FCBN & MNHN (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1 000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

- **Oiseaux :**

Abel J., et al. 2015. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne. Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne, LPO Côte-d'Or. 16p

ARLETTAZ, R., et al., 2012. New vineyard cultivation practices create patchy ground vegetation, favouring Woodlarks. *Journal of Ornithology* 153. p 229-238

BABSKI S.-P., 2012. Pelouse de La Chaume (La Rochepot -21- France), bilan des prospections Engoulevent d'Europe. LPO Côte d'Or, CBS

BOITIER E., 2004; Structure et dynamique de l'avifaune nicheuse des pelouses des Couzes (Puy de Dôme). *Alauda* 72(4): p. 311-322

Bossus A. & Charron F., - *Guide des chants d'oiseaux d'Europe occidentale*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris : CD rom et livre 240p

Brown R., et al., 2010 – *Guide des traces et indices d'oiseaux*, Delachaux et Niestlé « Les Guides Naturalistes », Paris. 333p

COLLIAT-DANGUS E. 2015 – Suivis avifaunistiques sur la ZPS « Arrière-cote de Dijon et de Beaune » – Pic cendré, Alouette lulu et Œdicnème criard. LPO Côte-d'Or, Communauté d'Agglomération Beaune Cote & Sud. 58 p

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD, LEFEUVRE G., et al., 2016. Document d'Objectifs du site Natura 2000 n°FR2612001 Arrière-côte de Dijon et de Beaune. Communauté de communes de Gevrey-Chamberlin. 207 p

COHEZ D., 1996. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans les dunes de la réserve naturelle de Baie de Canche - Etude d'une population nicheuse. Université d'Artois, faculté des Sciences de Lens. 34 p

DUPUY J. & FLITTI A., 2015. Densité et taille de population de six espèces d'oiseaux remarquables de Provence dans la Zone de Protection Spéciale des Alpilles en 2014. Faune-PACA Publication n°50. 25 p

Fiche espèces A246 - Alouette lulu, *Lullula arborea* sur la ZPS2612001.

Fiche espèces A224 - Engoulevent d'Europe, *Caprimulgus europaeus* sur la ZPS2612001.

HAHN P., et al. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach. 113 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Alouette lulu - *Lullula arborea*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

INPN 2008 (a) - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Cahiers Oiseaux (version provisoire de 2008). Engoulevent d'Europe - *Caprimulgus europaeus*, Ministère en charge de l'écologie - MNHN. 4 p

LAIGRE D. & ABEL J., 2012. Situation de l'Engoulevent d'Europe dans la réserve naturelle de la Combe Lavaux. Tiercelet info 18. p. 43-48

Léger F. et Ruelle S., 2010 - *La répartition de la genette en France*, "Faune sauvage n°287". 7p



MAURER M. L., 2006. Emergence of new cultivation practices in vineyards : any benefit for the endangered Woodlark *Lullula arborea*? Département de Biologie de la Conservation de l'Université de Berne.

MESTDAGH X., et al., 2010. L'Alouette lulu *Lullula arborea* dans le camp militaire de Marche-en-Famenne - Ecologie et propositions d'amélioration de son habitat. 9 p

MEZANI S., 2015. Programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs en Bourgogne - Bilan 2002-2014. EPOB, 42 p

NOËL F., 2006. Dénombrement des couples d'Alouettes lulus *Lullula arborea* en vignoble. *Crex*, 9, p. 75-77

SCHAUB, M. et al., 2010. Patches of Bare Ground as a Staple Commodity for Declining Ground-Foraging Insectivorous Farmland Birds. *PLoS ONE* 5: e13115.

SPINNLER F., 2013. L'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* dans le Val Suzon : Bilan des recensements de 2013. 5 p. Le Tiercelet n°23

Svensson L., Mullarney K., & Zetterström D., 2010. – *Le guide Ornitho*, Delachaux et Niestlé, « Les Guides Naturalistes », Paris. 446p

TROMPAT A., 2010. Recensement de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en forêt domaniale de Tronçais 2008-2009. Le Grand-Duc n°77. 6 p

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris. 28p

VIGIE NATURE. 2016 - Alouette lulu (*Lullula arborea*). Lien : <http://vigienature.mnhn.fr/page/alouette-lulu>

- **Mammifères (dont chiroptère) :**

Arthur L., Lemaire M., 2009. – *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénopé), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Barataud, M., 1996 – *Ballades dans l'inaudible*. Edition Sittelle, Mens : CD Rom et livret 50p.

Godineau F. & Pain D., 2007. -*Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012*. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pages et 18 annexes.

Laguel S., 2008. – *Inventaire des chiroptères en forêt de montagne*. Forêt communale de la Motte-Servolet (Savoie). ONF. 16p

Sol M., Vittier J. & Thepaut E., 2009. – *Inventaire des chiroptères de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (Strasbourg-67) 2008-2009*. Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace. 42p

Sordello R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Chat forestier (*Felis silvestris* Schreber, 1775) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 10 pages.

Tillon L., 2008. – *Inventorier, étudier ou suivre les chauves-souris en forêt*. Conseils de gestion forestière pour leur prise en compte. ONF. 88p

UICN & MNHN, 2009 – *La liste rouge des espèces menacées en France*. Mammifères de France métropolitaine. 7p

• **Reptiles-amphibiens :**

ACEMAV coll., Duguet R & Melki F. ed., 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 480p

Guide sonore des Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze (Collection Parthénope). CD

Lescure J. & Massary de J.-C. (coords), 2012. – *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité). 272p

Société Herpétologique de France., *PopAmphibien spécifique*, Suivi abondance. 2p

Société Herpétologique de France., *PopReptiles*. 4p

Société Herpétologique de France, Parc naturel régional Périgord-Limousin & R.A.C.E. -Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain. 3p

Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010. – *Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p

IUCN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris. 8p

• **Insectes :**

Bouget C. & Nagelisen L.-M., 2009. – *L'étude des insectes en forêt : méthodes et techniques, éléments essentiels pour une standardisation*. Les Dossiers forestiers, ONF. 146p

Dijkstra K.-D. B., 2007 – *Guide des libellules de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé, « les Guides Naturalistes », Paris. 320p

Tolman T. & Lewington R., 2009 - *Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé « les Guides Naturalistes », Paris. 384p

IUCN France, MNHN, Opie & SEF (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique. 18p

Sardet E., Roesti C. et Braud Y., 2015. Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg & Suisse. 303 pages

• **Général (faune) :**

DIREN Champagne Ardenne, 2008. – *Note méthodologique pour la réalisation du volet faune-flore-milieus naturels des études d'impact*

**Sites internet :**

- Institut National pour la Protection de la Nature
- DREAL Bourgogne-Franche-Comté
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Tela Botanica (Flore) : <http://www.tela-botanica.org>
- Bourgogne Nature : [www.bourgogne-nature.fr/](http://www.bourgogne-nature.fr/)
- Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne : [www.cen-bourgogne.fr](http://www.cen-bourgogne.fr)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- BRGM - InfoTerre



**Annexe 1 – Liste des espèces végétales recensées sur le site d'étude**

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	UICN France : LC UICN Région : LC
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : NA
Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	UICN France : LC UICN Région : LC
Aubépine à un style	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	UICN France : LC UICN Région : LC
Bleuet	<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	UICN France : LC UICN Région : LC
Bryone blanche	<i>Bryonia alba</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Buisson ardent	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	UICN France : DD UICN Région : NA
Caille-lait blanc	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Centaurée paniculée	<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : NA
Cerisier	<i>Prunus</i> sp.	Cultivars
Chélidoine élevée	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753 subsp. <i>sanguinea</i>	UICN France : LC UICN Région : LC
Coronille bigarrée	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Cyprès	-	Cultivars
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Échinops du Bannat	<i>Echinops bannaticus</i> Rochel ex Schrad., 1827	Cultivars
Epicéa	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	UICN France : LC UICN Région : NA
Erable negundo	<i>Acer negundo</i> L., 1753	EEE
Erable plane	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Euphorbe des jardins	<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : NA
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	UICN France : LC UICN Région : LC

Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	UICN France : LC UICN Région : LC
Gaillet gratton	<i>Galium aparine</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Géranium mou	<i>Geranium molle</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Gesse odorante	<i>Lathyrus odoratus</i> L., 1753	Cultivars
Grande bardane	<i>Arctium lappa</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Grande ortie	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	UICN France : LC UICN Région : LC
Groseiller à fleurs	<i>Ribes malvaceum</i>	Cultivars
Inule commune	<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836	UICN France : LC UICN Région : LC
Jacinthe d'Espagne	<i>Hyacinthoides hispanica</i> (Mill.) Rothm., 1944	UICN France : NA UICN Région : NA
Lamier hybride	<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	UICN France : LC UICN Région : LC
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : NA
Lilas commun	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : NA
Linaira commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	UICN France : LC UICN Région : LC
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Marronnier d'Inde	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : NA
Mirabellier	<i>Prunus x cerea</i> (L.) Ehrh., 1792	UICN France : NA UICN Région : NA
Noisetier	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Noyer commun	<i>Juglans regia</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : NA
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	UICN France : LC UICN Région : LC Wash. : ann.B
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	UICN France : LC UICN Région : LC Wash. : ann.B
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Passerage champêtre	<i>Lepidium campestre</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	UICN France : LC UICN Région : LC
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	UICN France : LC UICN Région : LC
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Poirier commun	<i>Pyrus communis</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : NA



Nom vernaculaire	Nom latin	Statuts
Pommier	<i>Malus sp.</i>	Cultivars
Prunier	<i>Prunus domestica</i>	Cultivars
Renoncule bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	EEE
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	EEE
Roncier	-	-
Rosier sp.	<i>Rosa sp.</i>	-
Sainfoin	<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop., 1772	UICN France : LC UICN Région : NA
Salsifis des prés	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Saule blanc	<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	UICN France : LC UICN Région : LC
Scabieuse des champs	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	UICN France : LC UICN Région : LC
Solidage du Canada	<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	EEE
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Tanaisie	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Tilleul	<i>Tilia sp.</i>	-
Tulipe jaune	<i>Tulipa sp.</i>	Cultivars
Tulipe rouge	<i>Tulipa sp.</i>	Cultivars
Valérianelle potagère	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	UICN France : LC UICN Région : LC
Véronique petit chêne	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	UICN France : LC UICN Région : LC
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	UICN France : NA UICN Région : LC
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	UICN France : NA UICN Région : NA